

Bombardier rafle la grosse mise

Les 2 MM\$ d'Ottawa lui permettent de devancer une nouvelle fois Embraer

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Bombardier a remporté hier la grosse manche dans sa lutte contre l'avionneur brésilien Embraer. Mais, encore une fois, le gouvernement canadien a dû y mettre le prix.

Même si le ministre Pierre Pettigrew a qualifié de «ridicule» la guerre commerciale entre le Canada et le Brésil, ça n'a pas empêché son ministère (Commerce international) de frapper un grand coup et d'allonger plus de deux milliards de dollars pour soutenir Bombardier dans sa lutte contre Embraer.

Le gouvernement fédéral prête dans un premier temps 1,2 milliard de dollars à l'américaine Northwest Airlines, qui a commandé hier 75 jets régionaux à Bombardier, plutôt qu'à sa rivale brésilienne. Le transporteur du Minnesota a également signé des options d'achat pour 175 appareils supplémentaires.

Ottawa s'est engagé de son côté à soutenir la transaction à des conditions très intéressantes, soit un prêt étalé sur 15 ans à la hauteur de 80 % du prix de la vente.

Bombardier pourrait ainsi encaisser un total de 2,6 milliards de dollars pour ses biréacteurs de 44 places dans ce qui est, selon les hauts fonctionnaires canadiens, la dernière vente d'avions régionaux de cette ampleur pour un avenir prévisible.

Le gouvernement canadien accuse le Brésil d'offrir des avantages illégaux aux clients potentiels d'Embraer, notamment un financement sous les taux d'intérêt du marché. «Nous leur servons leur propre médecine», soutient M. Pettigrew. On ne laissera pas passer cela, la concurrence nous apparaissait déloyale et injuste.

L'avionnerie montréalaise avait déjà arraché une victoire à Embraer en vendant 75 appareils à Air Wisconsin, grâce au soutien gouvernemental, plus tôt cette année.

Le gouvernement du Québec a lui aussi apporté une contribution importante, a dit M. Pettigrew, mais les détails en demeurent confidentiels, question de protéger les secrets commerciaux des entreprises concernées.

Le ministre a tenu à préciser qu'il s'agissait non pas d'une subvention directe à Bombardier, mais bien d'un prêt remboursable à Northwest Airlines. La vente donnera du travail à 1500 année-

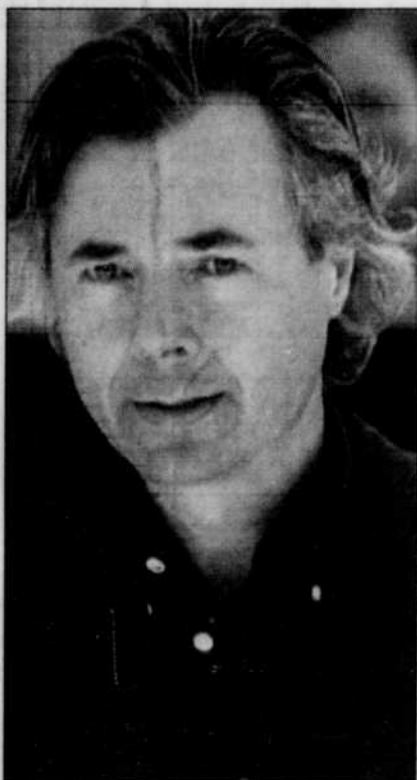
personnes au Canada, si toutes les options sont mises à exécution.

Si 48 % des emplois de l'industrie aérospatiale canadienne se trouvent au Québec et 33 % en Ontario, le gouvernement a pris la peine de préciser, dans ses documents d'information, le rôle pancanadien de Bombardier et la dispersion de ses fournisseurs comme de ses usines dans les diverses régions du pays.

«Bombardier peut certainement concurrencer Embraer, a reconnu M. Pettigrew, mais n'est pas en mesure de faire concurrence au gouvernement du Brésil. Il y a place pour les deux entreprises sur les marchés mondiaux, a-t-il dit, sans que les gouvernements aient à s'en mêler».

Le ministre espère que cette deuxième intervention massive du gouvernement en faveur de Bombardier ramènera le Brésil à la table des

Voir BOMBARDIER en A 2 ►



Le ministre Pierre Pettigrew

Les appuis de Day s'effritent

OTTAWA (PC) — En défiant ses détracteurs, de plus en plus nombreux, Stockwell Day ouvre la voie à une épreuve de force décisive, lors de la réunion du caucus de l'Alliance canadienne qui aura lieu aujourd'hui.

M. Day a annoncé officiellement, hier après-midi, qu'il ne négocierait plus son départ de la direction de l'Alliance canadienne. Au cours de la fin de semaine, qui coïncidait avec son premier anniversaire à la tête de l'Alliance, M. Day avait offert — sous condition — de prendre un «congé» et de démissionner d'ici le prochain congrès du parti, en avril 2002.

L'offre ayant été rejetée par le groupe des 13 députés dissidents, M. Day a

réagi en se braquant, accusant les rebelles d'agir uniquement par soif de pouvoir. «Les dirigeants de mon caucus et moi-même ne reviendrons à la table de négociation ni ce soir, ni à l'avenir», a indiqué M. Day lors d'une conférence de presse à Calgary.

Sa déclaration a servi de déclencheur, incitant un certain nombre de dirigeants et de députés alliés à entreprendre des manœuvres pour l'évincer de la direction.

Le coprésident du parti, Ken Kalopsis, et son collègue au sein de l'exécutif, Peter White, qui fut également le coprésident de la campagne électorale de

Voir S'EFFRITENT en A 2 ►

Haute intensité



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Chez lui, à Québec, Bruno Pelletier a offert hier une performance que le public n'est pas prêt d'oublier. Ayant eu droit à l'accueil qu'on réserve aux grandes stars à son entrée sur scène, il a démontré que c'était pleinement justifié. Ses succès ont donné des frissons aux quelque 40 000 personnes qui se sont rassemblées pour l'entendre. Lui, qui venait jadis au Festival d'été pour voir et écouter ceux qu'il aimait et qui l'ont inspiré, a peut-être, à son tour, inspiré une future vedette. Textes sur le Festival d'été en A 4, E 4 et E 5

Après Notre-Dame de Paris, place à Cendrillon

Le nouvel opéra rock de Luc Plamondon sera créé en 2002

JACQUES SAMSON
JSamson@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Au jour et à l'heure précise où Luc Plamondon devait rencontrer son ami Michel Berger pour parler d'un projet d'opéra rock qui s'appellerait *Cendrillon*, l'auteur québécois était dans un corbillard, près de la tombe de son ami, entre l'aéroport de Paris et le cimetière Montmartre. Michel Berger est mort le 2 août 1992, à Saint-Tropez et il a été inhumé à Paris, à deux pas de la maison où il habitait, le 6 août.

Neuf ans plus tard, dans un petit salon du Château Frontenac, Luc Plamondon parle de cette histoire avec des trémolos dans la voix. On sent encore beaucoup d'émotion chez lui.

La première fois qu'il avait parlé de *Cendrillon* à Michel Berger, avec qui il avait étroitement collaboré pour *Starmania*, c'est la semaine qui précédait ce fameux rendez-vous, dans un avion à destination de Paris. Tout

de suite, Berger avait manifesté de l'enthousiasme. Ils avaient même convenu de commencer à travailler... dans la semaine qui a suivi les funérailles.

Le projet a été mis sur la glace et plus tard remplacé par *Notre-Dame de Paris*.

Finalement, *Cendrillon* est revenu à la surface et aujourd'hui, 15 chansons sont écrites, une 16^e reste peut-être à

trouver. «Huit chansons par acte», dit Luc Plamondon, à Québec pour rencontrer les journalistes à l'occasion de la reprise de *Notre-Dame de Paris* au Grand Théâtre.

La musique sur les textes de Plamondon a été écrite par Romano Musumarra, qui a collaboré à des chansons comme *Seul* et *Gitan* pour Garou, *Aime* pour Bruno Pelletier, *Je danse dans ma tête* pour Céline Dion et à tout un album pour Ginette Reno.

L'album de ce nouvel opéra sera enregistré à l'automne 2001 et il sera lancé en janvier 2002. On vise à donner les premières représentations à Paris en septembre de cette même année.

Ce scénario est exactement le même que celui appliqué à la production de *Starmania* et à celle de *Notre-Dame de Paris*. La seule exception,

Voir CENDRILLON en A 2 ►

MÉNINGITE

Vaccination massive envisagée au Québec

MARIE CAOUPETTE
MCAouette@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Un comité d'experts en immunisation du ministère de la Santé examine présentement l'opportunité de vacciner, cet automne, toute la population québécoise âgée de deux mois à 20 ans contre la méningite.

Après un hiver et un printemps pendant lesquels la bactérie de la méningite a été active et virulente, particulièrement dans la région de Québec, ce scénario fait partie des hypothèses évaluées par les experts à qui le ministre Trudel a demandé de faire un nouveau constat de la situation afin d'éviter une réédition du phénomène dans d'autres régions du Québec, l'hiver prochain.

Le ministre Rémy Trudel qui faisait du vélo hier à Rivière-du-Loup, au profit de la fondation Charles-Bruneau, confirmait lui-même cette information.

«Des études sont en cours. J'ai mandaté un comité d'experts afin qu'il procède à des analyses épidémiologiques. (Ils) analysent la séquence exacte de ce qui s'est produit depuis l'automne dernier. Ils me feront leurs recommandations d'ici deux ou trois semaines. Ma

décision dépendra des indications scientifiques que je recevrai. La situation est nouvelle puisque les cas sont dispersés un peu partout. Cela demande des analyses plus approfondies.»

L'attaché de presse du ministre indiquait pour sa part que celui-ci se prononcera, avant la rentrée d'automne, sur l'avis que lui transmettra le comité.

Tant au cabinet du ministre qu'au service des communications du ministère, on ne pouvait s'avancer sur le nombre de doses de vaccins qui seraient requis pour une opération de cette envergure ainsi que sur le coût d'une campagne à la grandeur du Québec.

Si les chiffres n'ont pas été réactualisés, l'épidémiologiste Philippe de Wals, président du comité aviseur

Voir VACCINATION en A 2 ►

AUJOURD'HUI



Le Monde

État policier en Jamaïque. Les rixes avec des bandes armées ont fait des dizaines de morts et de blessés depuis samedi. Le gouvernement a décidé, hier, de confier des pouvoirs de police à l'armée afin de rétablir le calme dans l'île. **Page A 10**

LA MÉTÉO



Maximum 22, minimum 13. Nuageux avec averses. Demain: averses. Détails page E 28

Précipitations (à 13 h hier)
Ce mois-ci: 9 mm. L'an dernier: 18,8 mm
Cette saison: 169,3 mm. Saison dernière: 252,4 mm

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N° 189
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657 00072

S'EFFRITENT

Suite de la Une

M. Day, ont remis leurs démissions hier soir, pour protester contre la direction de M. Day.

Devant le sort incertain qui attend le parti, dont la popularité dégringole dans les sondages pendant que le nombre de ses adhérents plafonne et que ses sources de financement se tarissent, les appuis à M. Day semblent en être réduits à une poignée de partisans inébranlables.

Le député Bob Mills, jusqu'à présent demeuré au sein du caucus dans l'espoir de servir de médiateur, a annoncé qu'il annulait l'allocation qu'il devait prononcer aux États-Unis pour venir seconner son chef à la réunion du caucus, aujourd'hui à Calgary. Selon lui, M. Day a perdu toute crédibilité, et la base n'a plus confiance en lui.

D'autres députés qui s'étaient efforcés de demeurer neutres — les Keith Martin, Rick Casson, Diane Ablonczy et Jim Abbott — commencent eux aussi à évoquer l'inévitabilité du départ de M. Day. M. Martin a même soutenu qu'après avoir offert de démissionner, M. Day ne pouvait revenir sur sa parole. « Sinon, vous perdez toute autorité politique », a-t-il estimé.

Mais M. Day invoque constamment la constitution du parti, qui prévoit que seuls les membres du parti peuvent décider si le leader reste ou part, par un vote au cours d'un congrès du parti. Mais c'est maintenant au tour de certains membres de cette base d'affirmer que leur chef doit partir avant de causer des dommages irréparables au parti.

M. Kalopsis a affirmé qu'en tant que président, il est en contact constant avec la base. Or, selon lui, il est clair que la vaste majorité des membres ne croient plus que M. Day peut mener leur parti au pouvoir.

Certains des députés du caucus, qui avaient jusqu'à présent refusé de choisir entre les deux camps, ont été dégoûtés par les dernières manœuvres de M. Day, qualifiant la conférence de presse télévisée de « cirque », selon l'expression de Deepak Ohrai.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale et ses régions	3 à 7
Le Québec et le Canada	8 et 9
Le Monde	10
Opinions	11

CAHIER B	
Argent	1 à 6
Bourses	3, 4 et 6
Décès	5

EXTRA	
Mode	2 et 3
Arts et spectacles	4 à 9
Télévision	7
Votre agenda	10
Diversité	11 et 12
annonces classées	13 à 17
Sports	17 à 27
Statistiques	18 à 20

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	844-4444
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de la société 3834310 Canada inc., membre de Gesca Inc. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Rand, à Québec, par Imprimerie Canadica, une division de la société 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

loto-québec résultats	
Canac	Quintanus
Tirage du 2001-07-09	Tirage du 2001-07-09
03 05 07 16 19	212 7089
24 25 28 29 30	
34 35 38 47 49	Tirage du 2001-07-09
51 54 56 60 65	NUMÉRO: 797798
Le jeu doit rester un jeu	

loto-québec 31 résultats	
NUMÉRO COMPLET 100 000 \$	4 DERNIÈRES CHIFFRES 100 \$
5 DERNIÈRES CHIFFRES 1 000 \$	3 DERNIÈRES CHIFFRES 30 \$
	2 DERNIÈRES CHIFFRES 20 \$
Numéro du 2001-07-10: 035208	
(numéros décomposables)	
2001-07-01 775682	2001-07-06 148830
2001-07-02 129091	2001-07-07 392450
2001-07-03 352196	2001-07-08 086642
2001-07-04 661535	2001-07-09 211691
2001-07-05 541253	
Le jeu doit rester un jeu	



Luc Plamondon

CENDRILLON

Suite de la Une

dans la carrière de Plamondon, de ne pas lancer l'album avant de faire les premiers spectacles, fut pour la *Légende de Jimmy*, les gens devaient gôber deux heures de musique inédite...

« Les premières personnes qui vont aux spectacles sont toujours celles qui ont acheté des disques. Assis dans la salle, durant un acte, à toutes les trois ou quatre minutes, tu reçois une chanson que tu connais. Avec *La légende de Jimmy*, les gens devaient gôber deux heures de musique inédite... »

Déjà, le rôle de *Cendrillon* a été confié à Laam, une chanteuse tunisienne qu'il a découverte à Paris. *Cendrillon* raconte l'histoire d'une jeune fille qui a deux sœurs méchantes et une marâtre comme belle-mère. Ce que Plamondon ne savait pas quand il a choisi cette interprète qu'il considère comme une nouvelle Diane Dufresne, c'est que sa vie ressemblait à celle de *Cendrillon* comme deux gouttes d'eau.

Après la mort de sa mère elle a été placée à l'assistance publique et quand son père s'est remarié, sa belle-mère était elle aussi une véritable marâtre.

Quand il proposera sa *Cendrillon*, il ne faut pas s'attendre à un conte pour enfants. « C'est une histoire qui se passe en 2002 et le prince charmant sera une rock star. C'est un personnage qui se situera entre Ricky Martin et Garou. Pour moi, la rock star absolue, c'est Mick Jagger », dit-il.

Actuellement, il a trois noms en tête, mais impossible de lui en arracher un. Pour Luc Plamondon, il n'est pas question de donner un rôle à qui ce soit tant qu'il n'aura pas entendu ses chansons dans bouche de cet interprète. Il est aussi conscient qu'il doit choisir plus d'un interprète pour ses personnages, *Notre-Dame de Paris* en est un bon exemple.

« Aujourd'hui, il en faut deux pour un rôle. Ça part généralement très fort et puis après ils s'en vont », dit-il, mi-sérieux, mi-blagueur.

Pour cette prochaine grosse production, il songe même avec l'idée de deux distributions. On pourrait assister à une première à Montréal et à une première à Paris en même temps.

On pense souvent que *Cendrillon* est un conte de Perreault tiré de *Contes et légendes des temps anciens*, mais l'origine est beaucoup plus lointaine. On retrouve les premières traces de ce

conte dans la Chine ancienne. Ça été repris au II^e siècle romain et en pièce de théâtre, en France, au XVI^e.

« Il y a toujours quelque part des filles abusées, des sœurs méchantes et des belles-mères marâtres. Dans la légende, le père est absent, moi, dans mon histoire, le père est mort », dit-il.

Il était 13h. Luc Plamondon était toujours au Château Frontenac à répondre aux questions des journalistes, pourtant, il avait rendez-vous à 15h, à Montréal, avec René et Céline! Un rendez-vous dont il ne voulait absolument pas parler...

À BIENTÔT

Dimanche soir, par ailleurs, après le banquet pour la remise des prix de la Pléiade, au Château Frontenac, Diane Dufresne et Luc Plamondon se sont retrouvés sur le trottoir et ils se sont fait à nouveau l'accolade. En la quittant, Plamondon lui a dit: « à bientôt! »

Depuis cette rencontre qui mettait fin à un froid d'un peu plus de 15 ans, l'auteur des plus belles chansons de la diva se sent apaisé. Il ne l'a jamais dit, mais c'est évident que ça pesait lourd quelque part. On ne repousse pas du revers de la main 10 ans de collaboration, sans que ça laisse des traces.

C'est lui qui a fait les premiers pas vers elle, dans la salle où on remettait les prix. « Je me suis avancé, elle m'a souri et elle m'a ouvert les bras », dit-il.

« J'ai dit des choses méchantes quand on s'est séparé, elle, elle a eu la sagesse de ne rien dire. C'est donc elle la grande gagnante de tout ça », dit-il.

Luc Plamondon parle de tout ça avec beaucoup de sérénité et quand on lui demande si le « à bientôt! » signifie une nouvelle collaboration avec la star, il apporte les nuances qui s'imposent.

« Je pourrais écrire à nouveau pour Diane, mais pas juste des chansons. Je ne me vois pas assis en train d'essayer d'accoter des titres comme *Oxygène*, *Le parc Belmont*. Je penserais plutôt à un opéra », dit-il.

La querelle entre les deux ressemble à toutes les querelles du monde. Après des années, on ne sait plus vraiment pourquoi. Entre Plamondon et Dufresne, ce serait autour du fait que chacun s'éloignait l'un de l'autre. Plamondon commençait à écrire pour d'autres que sa chanteuse fétiche, ce qui ne semblait pas plaire et Dufresne commençait à interpréter d'autres auteurs, ce qui ne plaisait pas non plus. Mais tout ça est tout à coup bien loin.

BOMBARDIER

Suite de la Une

négociations plutôt que de continuer « à jouer ce jeu stupide » de la guerre commerciale. Les efforts de reprise de contact de la part de M. Pettigrew autant à la rencontre ministérielle de Buenos Aires, au début d'avril, qu'au Sommet de Québec deux semaines plus tard, ont toutefois échoué.

« À quatre reprises, a dit le ministre en conférence de presse, l'Organisation mondiale du commerce a déclaré illégales les subventions accordées à Embraer par le programme brésilien Proex. » Le Canada a d'ailleurs l'autorisation d'appliquer des représailles économiques maximales de 344 millions \$ par année contre le Brésil, mais n'a pris aucune décision sur le sujet jusqu'ici.

L'OMC a déclaré le mois dernier que le programme Proex n'était pas nécessairement illégal, mais le Canada soutient toujours que le Brésil dépasse les balises de son propre programme lorsqu'il négocie avec des clients éventuels.

Le pays peut toutefois déposer une plainte formelle seulement si Embraer gagne un contrat.

L'OMC, de son côté, doit prendre une décision finale sur la version révisée du programme Proex dans les prochains jours, et prendre position sur la plainte du Brésil dans le cas d'air Wisconsin en début d'automne.

MEILLEURE VALEUR GLOBALE

« Tout bien considéré, l'offre de Bombardier constituait une meilleure valeur globale », a reconnu le vice-président aux transactions concernant les avions de Northwest, Greg May. « Bombardier a négocié des crédits-bails avantageux pour chacun des appareils », a ajouté Dan Matthews, vice-président directeur du transporteur.

La livraison des avions devrait s'amorcer au cours du troisième trimestre de 2002 et s'échelonner jusqu'en 2005.

Fort de cette nouvelle commande d'appareils, Bombardier a annoncé qu'elle entendait porter sa cadence de production à 14,5 avions par mois, un rythme qui devrait être atteint au cours de l'exercice 2003.

L'important contrat vient gonfler le carnet de commandes des Regional Jet à 2510 appareils, dont 524 déjà livrés, 651 en commandes fermes et 1335 en commandes additionnelles ou en option, a précisé le président et chef de l'exploitation de Bombardier Aéronautique, Michael Graff.

Sur le parquet boursier torontois, les actions de catégorie B de Bombardier ont terminé la journée à 22,86\$, hier, en hausse de 51 cents par rapport au prix de fermeture de vendredi. Il s'est échangé entre 18,80\$ et 26,70\$ au cours des 52 dernières semaines.

(Avec les dossiers de la Presse canadienne et de Reuters)

VACCINATION

Suite de la Une

québécois sur l'immunisation, indiquait, en mai dernier, dans une entrevue au SOLEIL, que le coût d'une vaccination massive de toute la population des 0 à 20 ans pourrait atteindre 120 millions de dollars.

Une « décision qui ne sera pas facile à prendre », ajoutait-il à l'époque, car les services de santé ne feront que cela, vacciner contre la méningite, pendant trois mois, au détriment de la vaccination contre d'autres tueurs encore plus actifs, tel l'influenza qui entraîne 3500 décès par an. Bien qu'elle frappe l'imaginaire quand elle est fatale pour des adolescents jusque-là en bonne santé, la méningite n'est pas le numéro un en termes de décès et de morbidité, constatait le Dr de Wals.

Il est normal que le comité d'experts du ministère mène sa réflexion à ce moment-ci, en plein été, selon le Dr Denis Laliberté, si l'on veut être prêt à procéder dès l'automne, dans l'éventualité d'une décision en ce sens. Le Dr Laliberté répondait aux questions du SOLEIL hier en tant que substitut du directeur de la Santé publique de la région de Québec, pendant les vacances du Dr François Desbiens.

La persistance d'activité de la bactérie qui va bien « au delà de ce qu'on a l'habitude de voir », fait certainement partie du contexte épidémiologie qu'évaluent les experts, poursuit le médecin. Plus qu'un seul cas, tel celui de l'adolescent de Montérégie décédé ces jours derniers, dernière victime de la méningite, c'est « l'évolution générale » de la maladie ainsi que la disponibilité d'un vaccin amélioré qui peuvent remettre sur la table l'hypothèse d'une vaccination générale des jeunes Québécois, estime-t-il.

Ce printemps, le Québec a déboursé une dizaine de millions de dollars pour obtenir les doses suffisantes afin de vacciner environ 190 000 personnes, soit la population âgée entre deux et 20 ans qui réside sur les rives nord et sud de l'agglomération de Québec. On leur a administré le nouveau vaccin amélioré, le Menjugate, disponible depuis peu, qui coûte 60\$ l'unité.

Selon les dernières données disponibles, 86 % des enfants de deux mois à cinq ans ont été vaccinés ; 95 % des écoliers du primaire l'ont aussi été. La proportion baisse à 91 % au secondaire et à 69 % au collégial. Il a fallu 13 cas de méningite de type C sur la Rive-Nord pour déclencher une vaccination massive et seulement six cas sur la Rive-Sud pour que les autorités sanitaires de cette région emboîtent le pas.

Rappelons que la méningite est une maladie cyclique. Elle a sévi de façon sévère durant les hivers de 1992 et 1993 où l'on avait enregistré 15 décès durant deux années de suite.

(avec la contribution de Marc Larouche, collaborateur à Rivière-du-Loup)

La Lingère

DRAP «PERCALE PLUS»
Nos plus bas prix de l'année pour ces draps 50% coton 50% polyester offrant confort, durabilité et facilité d'entretien. 15 coloris déco. Double 12.99, grand 19.99, très grand 29.95, tailles st. 10.99, gr. tailles 17.99

7.99 Jumeau

DRAP DE BAIN GÉANT
Un prix vraiment exceptionnel pour un drap de bain grand format, en douce ratine bouclée pur coton bien absorbante. 9 coloris mode. Pour le bain ou la plage, c'est une occasion d'en faire bonne provision.

9.99 30x66 pouces

S O L D E

M O D E

S O L E I L

COUETTE CHÉRUBIN DUVET BLANC
Nos plus bas prix de l'année pour cette luxueuse couette en duvet de canard blanc canadien et européen de première qualité, construite en boîtes décalées avec enveloppe pur coton qui retient la bourre. Double 28 on. 119.95, grand 32 on. 129.95, très grand 38 on. 159.95

89.95 Jumeau 22 onces

NAPPE IMPRIMÉE
Profitez de ce prix fin de collection et faites votre choix dans une collection impressionnante de nappes exclusives, en pur coton à motifs mosaïque perse, fleurs variées, correaux et moutons.

14.99 Tous les formats

VALEURS MODE EXCLUSIVES,
PRIX EXCEPTIONNELS

la maison
simons

GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS
DANS TOUS NOS RAYONS

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALLIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Fabienne Manandise réconforte la petite Qendy Engels, 12 ans, un peu fatiguée par un horaire de voyage très chargé.

SYSTÈME DE SANTÉ

La Belgique n'a pas de leçons à donner

Pour certains parents, là-bas, un enfant malade est synonyme de désastre financier

MYLÈNE MOISAN

MMoisana@lesoleil.com

QUÉBEC — « Au Canada, vous devez réaliser la chance que vous avez d'avoir des soins de santé gratuits. En Belgique, c'est le parcours du combattant pour plusieurs parents qui ont des enfants gravement malades. Ça leur coûte très cher », lance Fabienne Manandise, présidente de Jour après jour, un organisme belge dévoué aux enfants atteints du cancer.

Et aux réformateurs du système canadien qui seraient tentés de suivre l'exemple belge, M^{me} Manandise lance une virulente mise en garde. « N'abandonnez pas la gratuité, ne faites pas comme nous. Il en coûte environ la moitié d'un an de salaire à temps plein pour payer la première année de traitement d'un enfant atteint de leucémie. C'est inadmissible. »

Le système belge est souvent cité en exemple pour son excellent rapport qualité-prix. Au Québec, on envie ses urgences jamais engorgées et ses listes d'attente... inexistantes. Par contre, le système public d'assurances prévoit un ticket modérateur qui représente 25 % du prix des consultations médicales. Le patient doit payer la facture avant de réclamer le remboursement de 75 % du montant déboursé. Dans le cas des enfants atteints de maladies chroniques, ce sont les frais d'hospitalisation qui siphonnent la plus grande portion du budget des parents. Ils doivent les assumer en totalité. Comme tous les Belges.

À force de pressions, M^{me} Manandise a réussi à gagner l'oreille du gouvernement. Il aura fallu une grève de la faim de neuf jours en mai pour que la présidente de Jour après jour soit invitée à travailler à la réforme de la loi régissant le système de santé. Le ministre belge

des Affaires sociales, Frank Vandenbroucke, songe à fixer à environ 800 \$ la facture maximale pour un enfant atteint d'une maladie chronique. M^{me} Manandise, qui a failli perdre son fils à cause du cancer, réclame la gratuité.

CHANGER D'AIR

En parallèle du combat livré dans l'arène politique et de l'aide financière accordée aux parents, l'organisme Jour après jour a organisé un voyage de deux semaines au Québec pour une trentaine d'enfants dont le seul point commun est de fréquenter le département d'oncologie d'un hôpital. Des jeunes enfants âgés entre 9 et 16 ans qui ont grand besoin de changer d'air.

Hier matin, ils étaient au parc de la chute Montmorency après avoir visité Montréal, la Montérégie, le Saguenay, la Côte-Nord, l'île-aux-Coudres et finalement la capitale. Ils repartent demain pour Bruxelles.

« Ici, sans les parents, on peut s'amuser. Ils ne sont pas là à toujours s'inquiéter », note Fanny, 16 ans, atteinte du cancer du sacrum. Depuis le mois d'octobre, l'adolescente doit suivre des traitements de chimiothérapie toutes les trois semaines. Un voyage comme celui-ci lui permet de « boxer la maladie », comme elle dit.

« C'est un voyage thérapeutique. On n'imagine pas tout le bien que ça fait à ces enfants de retrouver un peu de liberté et d'autonomie. D'oublier la maladie », résume M^{me} Manandise. Et, à voir tous les sourires malgré la fatigue, tous les yeux brillants malgré les médicaments, la thérapie semble avoir porté ses fruits.

Dans leurs bagages, tous les jeunes rapportent un capteur de rêves qu'ils ont confectionnés lors de leur visite chez les Montagnais de la Côte-Nord, à Essipit. Ils en auront bien besoin.

Alerte au SARM

L'Association médicale canadienne presse les hôpitaux d'agir pour éviter que la bactérie qui résiste aux antibiotiques se propage

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La bactérie résistante à l'antibiotique méthycilline est en hausse constante dans les hôpitaux canadiens depuis cinq ans, et pour éviter la situation épidémique vécue dans les hôpitaux américains, des mesures de dépistage et de contrôle du SARM (staphylocoque aureus résistant à la méthycilline) doivent être prises immédiatement, selon une étude sur l'évolution de la bactérie SARM publiée aujourd'hui dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* (JAMC).

« La propagation du SARM dans les établissements de santé pose un risque sérieux à la santé des patients... Sans mesure de dépistage et de contrôle du SARM, on pourra s'attendre à une hausse exponentielle de la bactérie d'ici 5 à 10 ans. Il n'est pas trop tard pour agir » (traduction libre du texte anglais), concluent les auteurs de l'étude. Les chercheurs, dirigés par le Dr Andrew E. Simor du département de microbiologie de l'hôpital Sunnybrook de Toronto, ont fait l'analyse de 4507 dossiers de patients aux prises avec un SARM entre janvier 1995 et décembre 1999.

Les cas de SARM sont passés de 0,46 à 4,12 cas par 1000 admissions dans les 30 établissements étudiés.

C'est en Ontario et au Québec que les hausses de la bactérie SARM sont les plus significatives, soulignent les auteurs. Une majorité (59 %) des victimes sont des hommes. L'âge moyen des personnes atteintes est de 71 ans. Seulement 4 % des patients avaient moins de 20 ans.

Même si la hausse du SARM est inquiétante au Canada, cette hausse est minime en comparaison avec d'autres pays comme les États-Unis et le Japon.

PROBLÈME DES BACTÉRIES RÉSISTANTES

Les patients peuvent être seulement porteurs du SARM ou en être infectés. Les porteurs ne sont pas incommodés, mais des mesures doivent être prises pour éviter la propagation. Les personnes infectées au SARM seront hospitalisées plus longtemps. Le SARM peut être cause de décès. Les études démontrent que 30 % à 60 % des patients porteurs deviendront éventuellement infectés par le SARM, s'ils ont une plaie ou souffrent d'une infection pulmonaire.

Outre la bactérie résistante à la méthycilline, il existe aussi celle qui résiste à la vancomycine (ERV, entérocoque résistant à la vancomycine).

Ces bactéries posent problème parce qu'elles réduisent l'arsenal antibiotique avec lequel les patients peuvent être soignés. « Le SARM crée plus de problèmes que l'ERV. L'ERV ne s'attaque qu'aux personnes immunodéficientes, alors que le SARM peut infecter une plaie plus facilement. Et là, soigner cette plaie devient plus complexe », dit le Dr Richard Lemieux, directeur des services professionnels à l'hôpital Laval.

COÛTEUX DÉPISTAGE DANS LA RÉGION

Déjà en janvier 2000, l'hôpital Laval a dû juguler une élosion d'ERV. Maintenant, c'est le SARM que les hôpitaux de la région doivent combattre. Depuis janvier 2001, note la Dr^{ce} Colette Gaulin de la direction de la Santé publique, 42 cas de SARM ont été rapportés à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, une quarantaine à l'hôpital Laval, une quinzaine à l'hôpital Saint-François d'Assise. Et cela sans compter les cas au Foyer de Loretteville, à l'hôpital Chauveau et à l'hôpital du Christ-Roi, trois centres pour personnes âgées.

« On retrouve ces bactéries chez les gens hospitalisés. Les patients qui souffrent de pneumonie chronique, les hémodialysés, les personnes âgées sont les plus vulnérables », précise la Dr^{ce} Gaulin.

Le gouvernement québécois a fait parvenir un protocole de dépistage et de contrôle de l'ERV il y a quatre ans, poursuit le médecin, celui du SARM a été envoyé il y a un an seulement, l'introduction de cette dernière étant plus récente au Québec.

À l'hôpital Laval, entre 500 et 800 dépistages de SARM sont effectués à chaque mois, explique M^{me} Liliane Bernier, infirmière responsable du programme de la prévention des infections à l'hôpital Laval. En mai, 15 cas de SARM ont été dépistés.

Sont dépistés systématiquement les patients qui ont séjourné dans un hôpital à l'extérieur de la ville au cours de la dernière année.

Le dépistage consiste à faire une analyse en laboratoire d'un prélèvement dans le nez ou à partir d'un crachat.

Les patients porteurs de SARM sont isolés. Personnel et visiteurs doivent enfiler blouse et gants avant d'entrer dans la chambre, explique M^{me} Bernier.

Les mesures ne sont pas aussi strictes dans un centre pour personnes âgées, précise la Dr^{ce} Gaulin. « La bactérie se transmet par les mains, et moins facilement entre gens qui ne sont pas malades. Le patient doit simplement se laver les mains en sortant de sa chambre. Il n'est pas nécessaire de l'isoler. »

Isoler un patient porteur du SARM coûte 1400 \$. Soigner aux antibiotiques un patient infecté qui reste plus longtemps à l'hôpital coûte 10 fois plus cher, selon une étude canadienne.

15 cas de SARM ont été dépistés en mai à l'hôpital Laval

Fuite de gaz chez Alex Couture

Quatre travailleurs intoxiqués, dont un gravement

ÉLISABETH FLEURY

EFleury@lesoleil.com

■ CHARNY — Quatre travailleurs ont été intoxiqués à la suite d'une fuite de gaz survenue hier matin à l'usine d'équarrissage Alex Couture, à Charny. L'un d'eux, un sous-traitant de 32 ans, repose aux soins intensifs à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Vers 10h30, les policiers de Chaudière-Etchemin ont reçu un appel à l'effet que des travailleurs du 2001, boulevard de la Rotonde, avaient été incommodés par une fuite de gaz.

À l'arrivée des pompiers et des policiers, deux sous-traitants qui effectuaient des travaux de rénovation dans une section de l'usine ont été trouvés inconscients. Deux employés d'Alex Couture, ceux qui ont porté secours aux travailleurs mal en point et alerté les policiers, ont également dû être transportés à l'Hôtel-Dieu.

« Un seul a été fortement intoxiqué et repose aux soins intensifs à l'hôpital. Les trois autres sont gardés en observation », a indiqué le lieutenant Alain Gelly, de la police de Chaudière-Etchemin. L'aire de travail où les deux sous-traitants s'affairaient à rénover des

tuyaux n'étant pas fréquentée par les employés d'Alex Couture, les travaux de l'usine ont pu être poursuivis normalement, hier.

Ni la police ni la Dr^{ce} Alice Turcot, spécialiste en médecine du travail à la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches, ne connaît encore la nature du gaz responsable de cette intoxication. « Au départ, on croyait qu'il s'agissait d'hydroxyde de sodium. Mais seules des analyses plus poussées permettront d'identifier exactement le produit », a précisé le lieutenant Gelly.

La Dr^{ce} Turcot, elle, croit qu'il s'agirait plutôt d'hydrogène sulfuré, un gaz « surnois ». « Le nez ne le détecte plus à partir d'un certain moment. De plus, on ne pouvait pas le sentir dans l'usine puisque la matière organique qui y est

traitée (Alex Couture est une entreprise de récupération de viandes non comestibles) sent déjà très fort. » Les travailleurs intoxiqués auraient respiré ce gaz pendant environ une demi-heure. « Est-ce que le gaz se trouvait dans les bouilloires? On n'en sait rien. Ça reste à déterminer », a indiqué le lieutenant Gelly. La CSST fera ses recommandations une fois son enquête terminée.

Une personne intoxiquée à l'hydrogène sulfuré commence par avoir les jambes molles, des nausées, des étourdissements et des maux de tête. Intoxiquée plus gravement, elle peut être prise de convulsions, sombrer dans le coma et, éventuellement, mourir. « Les égoutiers, les agriculteurs de même que les gens qui travaillent dans les mines et dans les industries pétrolières sont des personnes à risque », a précisé la Dr^{ce} Turcot.



La Dr^{ce} Alice Turcot

La Super Francofête

www.jeux2001.ca

Un mois de festivités dans la région! d'Ottawa-Hull

24 juin au 24 juillet 2001

Jeux de la Francophonie

OTTAWA-HULL CANADA 2001



24 juin au 24 juillet 2001

MOI, J'Y VAIS POUR LES FESTIVITÉS DE LA SUPER FRANCOFÊTE!

À ne pas manquer

- 12 au 24 juillet : les Fêtes Gourmandes internationales SAQ
- 12 au 24 juillet : le Pont des Arts Desjardins
- Jusqu'au 23 juillet : le Festival franco-ontarien
- Les ateliers des artistes participant aux Jeux de la Francophonie

INFORMATION :

1 866 741-5505 (sans frais)

www.jeux2001.ca

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC



Érik Truffaz (à droite) sobre, replié sur son instrument, menait sans contestation la flexible formation. À gauche, le bassiste Marcello Giuliani.

Fertile en sensations

Érik Truffaz offre une pensée musicale atypique, le rêve de tout jazzophile

KATHLEEN LAVOIE
KLavoie@lesoleil.com

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

MARDI 10 JUILLET

- **Plaines d'Abraham**
Richard Petit 19h
007, le spectacle 20h
Offenbach en fusion 2001 21h30
- **Place d'Youville**
N'Java 12h15, 18h
Boubacar Traoré 14h
Super Rail Band 16h
J. P. Cormier 20h
Chantier Cockburn 22h
- **Parc de la Francophonie**
Tiera Negra 20h
Cheb Mami 21h30
- **Parc de l'Esplanade**
Les Alama's Givrés 21h
- **Jardins de l'Hôtel de ville**
École de Cirque de Québec 13h30
Strada 15h
Ongo Trogode 16h
Nzamba Lela 16h30
Mobile Home 18h
Smart Cie 21h30
- **Cour du Séminaire de Québec**
Angélique Ionatos 20h30
- **Grand Théâtre de Québec**
Jorane 21h
- **Clarendon**
Stochelo, Romane et Lockwood 21h
Stochelo et Cormier 00h
- **Le D'Auteuil**
Wimme 23h
Tiera Negra 01h30
- **Pub St-Alexandre**
Anders Osborne 23h
Corey Harris 01h
- **Cabaret du Capitole**
Pierre Lalonde 21h
- **Animation sur la rue**
Les Vernisseurs 18h
Magic Land Théâtre 18h30

■ QUÉBEC — Il y a eu Chet Baker et Miles Davis. Deux grands, deux pionniers qui, à leur façon, ont mené leur révolution. Deux idoles aussi. Celles d'un certain Érik Truffaz. Un autre défricheur qui, à l'image de ses prédécesseurs, a hérité d'un sens exceptionnel de l'économie et d'une pensée musicale atypique. Le rêve de tout jazzophile, quoi!

Il n'y a pas à dire, les mélomanes avaient un morceau de choix à se mettre sous la dent, hier, au Cabaret du Capitole, où le phénoménal trompettiste et son ensemble ont soigneusement ébauché leurs ambiances jazz sur fond de *drum'n'bass*.

À l'avant-plan, un Truffaz sobre, replié sur son instrument, menait sans contestation la flexible formation. Cette dernière, composée du bassiste Marcello Giuliani, du claviériste Patrick Muller, du batteur Marc Erbetta, du rapoète Nya Jackson et de Mobile in Motion, participait aux échanges en toute démocratie...

Car chez Truffaz, l'écoute trouve autant de place que la performance. Le trompettiste préférera une ligne mélodique bien placée plutôt qu'un solo superflu n'apportant rien de bien précis à l'ensemble. Improvisant avec parcimonie, il approche davantage l'instrument comme le ferait un musicien qu'un directeur d'ensemble. Pendant le spectacle, il s'assoira même pour laisser la place à l'un de ses complices.

Ce fut le cas à quelques reprises du pianiste Patrick Muller, un ingénieux soliste, avec qui Truffaz a interprété en duo la très belle *Manon* de Serge Gainsbourg. Le premier s'y est démarqué par sa technique éclatée de cordes étouffées et le second par un solo bien contrôlé. Ensemble, les deux musiciens brillaient d'une complicité musicale fertile en sensations.

Quant à Truffaz lui-même, on ne peut que savourer (enfin!) le plaisir d'entendre de vive oreille son jeu fluide et précis. La rondeur et la netteté de sa trompette ne

**On ne peut que savourer
le plaisir d'entendre de vive
oreille son jeu fluide et précis**

peuvent que surprendre... Surtout quand on le voit se risquer à ses acrobaties techniques (pas tant dans la quantité de notes que dans la complexité des intervalles) dans des positions impossibles... Les puristes jureraient.

Mais ce qui compte, c'est le résultat. Et avec Truffaz — il n'y a pas de doute — ça se passe entre les deux oreilles. Celles des auditeurs. Et dieu sait qu'elles ont été gâtées, hier...

Bruno Pelletier déchaîné

JACQUES SAMSON
JSamson@lesoleil.com

QUÉBEC — C'est un Bruno Pelletier complètement déchaîné qui s'est présenté hier, sur la scène des plaines d'Abraham, au Festival d'été de Québec, et il a donné un show qu'on n'est pas près d'oublier. L'intensité était tellement élevée, que nous en avions des frissons sur le corps.

Il chantait chez lui, à Québec, devant son monde et les 40 000 personnes qui étaient là lui ont réservé l'accueil qu'on réserve aux grandes stars.

Le spectacle a commencé avec 10 minutes de retard, petit pépin technique, et pendant que la foule scandait « Bruno! Bruno! », il se promenait de long en large en coulisses pour tuer le trac.

À 21 h 40, il est entré sur scène, il a salué et a ensuite prononcé les premières paroles de *Miserere*. Dix secondes plus tard, la foule était sous le charme. Il avait les spectateurs dans sa poche.

C'est incroyable comment Bruno Pelletier occupe une scène. Il n'y a pas un centimètre carré qu'il n'exploite pas. Il chante, il danse, il fait tout avec une habileté remarquable. Il joue avec la foule, il s'amuse, il amuse.

Il y est allé tout au long de la soirée de ses plus grands succès : *Aime, La Manie, J'oublie ma folie, Où que tu sois* et nécessairement *Les cathédrales*. Il a aussi proposé deux « tounes » de Gino Vanelli et, surprise des surprises, deux des grands classiques du rock québécois, *Deux autres bières* et *Mes blues passent pu dans porte* et tout ça interprété avec Breen Lebeuf. Le petit gars qui s'appelait Bruno Pelletier et qui rêvait quand il assistait aux *shows* d'Offenbach, se payait la traite avec le membre du célèbre groupe. Quel beau moment!

Autour de Bruno Pelletier, il y a ces excellents musiciens : Pierre Grimaud, Jacques Roy, Martin Bachand et Marc Bonneau. Tout ce beau monde est soutenu par la magnifique voix de Kim Richardson.

Pour le rappel, deux chansons prévues et une en prime, *Aime*, que la télé avait ratée à cause d'un problème technique. Personne ne s'est fait prier pour l'entendre, c'est une des meilleures chansons de Bruno Pelletier. Nécessairement, ce sont *Les cathédrales* qui ont clôturé le spectacle.

EN ENTREVUE

En fin d'après-midi, assis à l'extérieur, sur un banc dans la petite cour intérieure face à l'entrée du Hilton, foulard sur la tête, verres fumés, portant bermuda, c'est un Bruno Pelletier très détendu qui rencontre journaliste après journaliste. La conversation est sympathique, il parle de tout et de rien, même du char dont il rêve.

On est à quelques heures à peine de son spectacle sur les Plaines et pour lui, chanter à Québec, ça a toujours une signification particulière. Québec, c'est sa ville et quand il y chante, ses parents sont là, ses amis, ceux qui l'ont connu à ses débuts dans les petits bars de la région, sont tous là.

Il y a aussi le Festival d'été qu'il considère comme un événement magique. Il se rappelle, lui qui a maintenant 39 ans, quand dans les années 70, petit garçon, il venait entendre ses idoles.

« Je voyais sur les Plaines les gens qui m'ont inspiré », dit-il. Parmi ses plus beaux souvenirs, il y a Corbeau au Pigeonnier et Didier Lockwood, sur la même scène. « Ils m'ont fait craquer, mais aujourd'hui, c'est moi qui suis de l'autre bord », dit-il.

Il se souvient aussi comme artiste, à la clôture du festival, il y a deux ou trois

ans, sur la scène en face du parlement, il avait vécu des sensations fortes. « C'est un des *high light* de ma vie, il y avait du monde partout », dit-il.

Le spectacle d'hier soir pourrait bien être le dernier à Québec, pour au moins un an et peut-être plus. Il doit se mettre à l'écriture d'un prochain album et ne se voit pas en spectacle avant 2003.

« Il faut savoir se faire oublier un peu. Québec, c'est un petit marché et ce serait facile de prendre tout ce qu'on peut, mais une carrière, c'est à long terme que ça s'établit », ajoute-t-il.

La seule apparition publique qu'il ferait dans les prochains mois serait le lancement d'une chanson pour Rêve d'enfants.

En attendant, il a signé un contrat de disques en France avec la compagnie East-West, une filiale de Warner. C'est une multinationale et il a trouvé chez elle l'accueil qu'il recherchait.

La compagnie s'occupera de sa carrière en Europe, mais ici au Québec, il garde sa compagnie de disques. « On ne voulait pas perdre ce qu'on a fait ici comme indépendant », précise-t-il. L'engagement qu'il a signé est à long terme et il est déjà question de deux albums. C'est mon premier contrat à vie avec une multinationale », conclut-il.

NANCY DUMAIS

Pendant que la foule envahissait peu à peu l'enceinte des Plaines, Nancy Dumais y allait de ses meilleures chansons rock et mettait graduellement la table pour Bruno Pelletier.

Nancy Dumais, c'est notre jeune chanson qui s'impose de plus en plus et elle fait maintenant partie de ceux avec qui il faudra composer maintenant. Elle n'est là que depuis quatre ans et elle a déjà deux albums à son compte : *Parler aux anges* et son plus récent, *Le nombril*.

Malgré les cris de la foule, pas de rappel? Enregistrement télé oblige? Pas prévu? Nancy Dumais répond : « généralement dans les festivals, il n'y en a pas! » Pourtant!



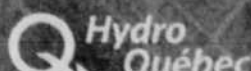
LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE
C'est incroyable comment
Bruno Pelletier occupe une scène.



festival d'été
de Québec

www.infofestival.com

5 au 15 juillet 2001



Je, tu, ils...
nous allument!

Le macaron du Festival, seulement 8 \$



Jeunes entrepreneurs au travail



Une centaine de jeunes de 14 à 17 ans ont récemment démontré leur savoir-faire sur le traversier qui relie Québec à Lévis. Ils ont banyé, lavé, nettoyé, pour donner un avant-goût des services qu'ils offrent à la population durant la saison estivale. En effet, ils fondent cet été leur propre entreprise de menus travaux. Pour ce faire, les 16 coopératives jeunesse de services (CJS) de la région leur donnent la formation et l'encadrement nécessaires. Les gens pourront faire appel à l'expertise de ces jeunes en communiquant avec la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches au (418) 687-1354. S.M.

SAINT-ALBAN

L'ancienne usine de Récupération Portneuf sera décontaminée

MICHEL GODIN

Collaboration spéciale

■ SAINT-ALBAN — Le gouvernement interviendra à Saint-Alban de Portneuf pour décontaminer l'ancienne usine de Récupération Portneuf. Le ministère de l'Environnement investira 90 000 \$ pour sécuriser ce site jugé dangereux pour la santé de la population, a annoncé, hier, le ministre André Boisclair.

Environ 300 mètres cubes de matériaux poreux contaminés par des hydrocarbures et des traces de biphényles polychlorés (BPC) seront éliminés. Ils avaient été laissés sur place à la suite de la faillite de l'entreprise en 1998. Récupération Portneuf a exploité à partir du début des années 1970 une usine de recyclage de métaux. Elle procédait notamment au démantèlement de vieux transformateurs et autres équipements électriques pouvant contenir de l'huile isolante possiblement contaminés par des BPC.

« Je tiens à rassurer et à informer la population de Saint-Alban que, d'ici l'automne 2001, tous ces déchets dangereux auront pris le chemin d'un site dûment autorisé pour l'enfouissement de matières dangereuses », a indiqué M. Boisclair lors de son passage à Saint-Alban. Une procédure d'appel d'offres précèdera le transport de ces matériaux vers une autre terre d'accueil mieux nantie pour les recevoir. Le ministère de l'Environnement avait fait un premier pas d'assainissement à Saint-Alban l'an dernier en effectuant

la vidange des différents réservoirs souterrains et des réservoirs de surface qui contenaient des huiles usées.

DU RATTRAPAGE

« C'est la résolution d'un problème qui perdurait depuis longtemps et je suis persuadé que citoyennes et citoyens de Portneuf apprécieront les retombées positives sur leur environnement, a mentionné le député Roger Bertrand. Cette situation a été créée par la négligence et le manque de connaissance avec le résultat que l'on doit aujourd'hui faire du rattrapage », a-t-il ajouté.

De son côté, Lyne Naud, pro-maire de Saint-Alban, se réjouissait de la nouvelle. « Nous sommes soulagés. Le site est comme un fusil chargé », a-t-elle expliqué. Pour le propriétaire des terrains, la Banque Laurentienne, le site sera dorénavant beaucoup plus facile à vendre. L'an dernier, un investisseur faisant dans la transformation de la pierre s'est montré intéressé à s'implanter dans le secteur, mais a reculé après l'expertise des terrains.

La crise du logement social sévit aussi à Lévis

PIERRE PELCHAT

PPelchat@lesoleil.com

LÉVIS — Après Montréal et Québec, c'est au tour de Lévis, ville-centre sur la Rive-Sud, de vivre une crise du logement social.

Selon l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Lévis, il faudrait 30 logements subventionnés par le gouvernement québécois de plus, pour résoudre, du moins pour un temps, le problème urgent de manque de logements à prix abordables. Une demande en ce sens vient d'ailleurs d'être placée à l'endroit de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec.

« C'est une situation très difficile que vivent plusieurs familles de Lévis. Selon nos relevés, elles doivent consacrer plus de 50 % de leurs revenus pour se loger. Pour certains, c'est 89 % de tous leurs revenus qui va au paiement du loyer », a expliqué la présidente de l'Office, Lise Bourgault.

« À cause du manque de logements sociaux, des gens doivent vivre dans des logements insalubres, vétustes. Il

faut les sortir de là », a ajouté la conseillère municipale.

La Ville de Lévis a donné son accord pour éponger une partie du déficit qui sera encouru, dans l'éventualité où la ministre Harel accepte la demande de l'OMH de Lévis pour de nouveaux logements subventionnés. Les municipalités doivent assumer 10 % du coût de ce programme, alors que 90 % de la subvention est payée par le gouvernement.

Comme dans d'autres villes importantes, cette crise du logement social n'est pas étrangère au fait que les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas fait construire de nouvelles unités de logements depuis plusieurs années.

À Lévis, on compte 332 personnes en attente d'un logement social. L'OMH y gère environ 700 logements dont la grande majorité sont des habitations à loyer modique.

La contribution du locataire est plafonnée à un maximum de 25 % de ses revenus. La différence entre ce que paie le locataire et le prix moyen pour un logement similaire dans le privé est assumée par le gouvernement et la Ville. À l'inverse, la municipalité perçoit des taxes foncières sur les HLM.

Requête sur un délinquant à contrôler

■ QUÉBEC — Une requête a été déposée afin de faire déclarer Michel Laurin, auteur de deux viols, comme délinquant à contrôler. L'homme de 38 ans, qui habite L'Ange-Gardien, a reconnu en mars dernier être celui qui a agressé sexuellement deux femmes l'automne dernier, dans le parc technologique de Québec. Dans les deux cas, la façon de procéder était la même.

Laurin a entraîné ses victimes dans le secteur peu fréquenté du parc technologique pour abuser d'elles, après les avoir fait monter dans son auto au centre-ville dans un cas, et sur le chemin de la Canardière dans l'autre. La demande visant à faire de l'accusé un délinquant à contrôler a été déposée hier par le procureur de la Couronne, M^e Pierre Bienvenue. Elle sera débattue devant le juge Alain Morand le 18 octobre. Si le magistrat se rend à la demande de la Couronne, Laurin écoperait d'une sentence minimale de deux ans de prison et sera sous surveillance pendant une période maximale de dix ans. G.B.

ENTRAVE À UN AGENT DE LA PAIX

Un manifestant anti-Magnola plaide non coupable

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

ASBESTOS — Roch Lanthier, l'un des huit manifestants écologistes arrêtés le 26 mai pour avoir bloqué aux travailleurs l'entrée de l'usine Métallurgie Magnola à Danville, a déposé hier matin un plaidoyer de non-culpabilité à l'accusation d'entrave à un agent de la paix qui pèse contre lui.

Accompagné de l'avocat montréalais Denis Barrette, qui agissait comme ami de la cour, le militant de 57 ans a comparu au palais de justice de Sherbrooke. Le juge Daniel Côté de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, a reporté sa cause au 19 septembre.

Par ailleurs, une trentaine de militants écologistes s'étaient postés devant le palais de justice dès 8 h 30 hier afin d'appuyer Lanthier et ils ont manifesté sur place jusqu'à 13 h.

« C'était sensiblement les mêmes manifestants qu'à Danville. Tout s'est cependant déroulé dans l'ordre puisqu'ils sont demeurés assis avec leurs pancartes », expliquait hier le porte-parole de la Sûreté municipale de Sherbrooke, l'agent Michel Martin.

Les quatre policiers qui avaient été dépêchés sur place pour assurer la sécurité n'ont d'ailleurs procédé qu'à une seule arrestation hier matin, soit celle d'une manifestante qui avait refusé de circuler, contrevenant ainsi à un règlement municipal.

Quant aux sept autres manifestants anti-Magnola arrêtés en mai, ils comparaitront à leur tour dès que le procureur de la Couronne aura déposé les accusations contre eux. Leur âge varie entre 19 et 50 ans et ils sont originaires des régions de l'Estrie, de l'Amiante, des Bois-Francs et de Montréal.

Ces écologistes réclament que Métallurgie Magnola, une filiale de Noranda qui fabrique du magnésium à partir des résidus d'amiante de la Mine Jeffrey, modifie son procédé de fabrication qui provoque actuellement le rejet d'organochlorés et de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

SOLDE d'été



Première mensualité gratuite**

12 658 \$*

▼ Sunfire SL 2001

- Moteur 2.2 L 4 à ISC de 115 HP • Boîte manuelle Getrag 5 vitesses avec surmultipliée
- Système de freinage antiblocage aux 4 roues • Direction assistée • Dispositif antivol PASSLock
- Radio AM/FM stéréo • 2 sacs gonflables • Banquette arrière à dossier rabattable
- Glaces teintées Soft-Ray • Roues de 14 po • Assistance routière 24 heures (3 ans ou 60 000 km)

- Plus
- Moulures latérales • Tachymètre • Suspension Touring

Garantie de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur



www.premierevehiculeneuve.com

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit.

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux Sunfire SL 2001 neuves en stock, telles que décrites ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. * À l'achat, préparation incluse, transport (730 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. ** Première mensualité gratuite, à l'achat, jusqu'à concurrence de 500 \$, taxes incluses. Sujet au financement et à l'approbation de crédit de GMAC. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre d'achat ou de location. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Rabais aux diplômés taxables et accordé selon les critères de marchandiser. *** Marque déposée de General Motors Corporation, Banque TD, usager agréé. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant, visitez le www.gmcanada.com ou faites le 800 463-7483.



IMPACT DE LA LOI 29 À QUÉBEC

Un surplus de 17 M\$ au lieu d'un trou de 27 M\$!

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — C'est entre autres pour éviter que la nouvelle ville de Québec se retrouve avec un trou de 27 millions \$ à son budget par la liquidation des surplus des municipalités que la ministre Louise Harel a fait amender la loi 170 par la loi 29.

Avec pour résultats que Québec la neuve pourra compter sur 17 millions \$ de corrections budgétaires pour compenser le manque à gagner des villes dont les taxes ne peuvent augmenter de plus de 5 % par an si l'on en croit les calculs du comité de transition de Québec et du ministère des Affaires municipales.

À l'exception de Cap-Rouge, L'Ancienne-Lorette et Val-Bélair, toutes les villes ont puisé dans leurs surplus pour confectionner leur budget, cette année, un total de 27 millions \$.

Sainte-Foy a utilisé 10,5 millions \$, Québec 7,8 millions \$ pendant que Charlesbourg en affectait 2,9 millions \$, Sillery 2,4 millions \$ et Beauport 2,2 millions \$. Il s'agissait là d'un geste exceptionnel, car auparavant, les villes n'avaient pigé au total que 5,4 millions \$ par an dans leur surplus au cours des cinq années précédentes.

Un exemple, Sainte-Foy. Elle a pris 1,2 million \$ par an dans ses surplus de 1996 à 2000 pour boucler son budget. Et en 2001, 10,5 millions \$! Or la loi 29 prévoit qu'il faut soustraire ce dernier montant de la moyenne, puis le montant que la Ville n'a pas eu à payer avec la disparition de la facture du gouvernement (les 350 millions \$), et on arrive à une correction budgétaire de 8 millions \$.

Pour Sillery, la correction sera de 2,2 millions \$ et pour Québec, de 5 millions \$. Car Québec aussi a puisé dans ses surplus, 7,8 millions \$ cette année contre 800 000 \$ en moyenne au cours des cinq dernières années.

SAVANTS CALCULS

Comment se feront tous ces savants calculs? «Compte de taxes par compte de taxes ou ancienne municipalité par ancienne municipalité. Les membres du conseil de la nouvelle ville auront le choix. Nous présenterons les deux formules avec nos recommandations pour l'une d'elles», explique André Letendre du comité de transition.

Un comité de travail vient d'être mis sur pied avec les trésoriers des anciennes villes et des experts du ministère prêtés au comité de transition.

«Sur le compte de taxes des contribuables, tout sera ventilé. Sur la formule du compte par compte, ça ne peut pas dépasser 5 % si jamais c'est le montant requis pour équilibrer le budget. Si c'est l'option par municipalité qui est retenue, ça peut osciller légèrement», ajoute M. Letendre.

De même, les membres du comité de travail se pencheront sur les dépenses qui doivent être considérées comme des dépenses de transition et celles qui sont des dépenses normales. Ainsi, les dépenses liées à l'inflation comme le coût du pétrole, l'augmentation prévue aux salaires dans les conventions collectives... échapperaient au calcul du 5 %.

«Si des dépenses ne sont pas liées à la création de la ville nouvelle, ça n'entre pas dans le 5 %», avance M. Letendre.

Une opinion qui risque de ne pas être partagée par tous les élus des municipalités actuelles et candidats aux élections de novembre!

Sécurité sur les pistes cyclables



Des étudiants en techniques policières enfourcheront leur vélo cet été pour arpenter les différentes pistes cyclables de la région du Québec métropolitain. Embauchés par l'organisme à but non lucratif Vélo-Sécur, les patrouilleurs prôneront le port du casque et informeront les cyclistes des consignes de sécurité à suivre sur le réseau cyclable. À Charlesbourg, Dominique Paré a déjà commencé à s'exercer en prodiguant quelques conseils au jeune Mathieu Lapointe-Fiset. S.M.

INDUSTRIES DAVIE

Convention reconduite pour trois ans

LÉVIS — La convention collective liant les Industries Davie et le syndicat représentant ses ouvriers, qui était échue depuis le 31 décembre dernier, a été reconduite pour une durée de trois ans.

Réunis au cours d'une assemblée générale dimanche, les syndiqués ont accepté, par vote secret, dans une proportion de 89,4 %, les termes du nouveau contrat de travail. Environ 400 travailleurs ont assisté à cette réunion.

L'entente comporte des augmentations salariales équivalentes à l'augmentation des prix à la consommation. Pour cette année, cela se traduit par une hausse de 2,8 % ou 54 cents du taux horaire. En plus, les employés pourront se parta-

ger 15 % des profits, le cas échéant.

Les négociateurs syndicaux n'ont pas eu à faire de concessions, a expliqué le président du syndicat, Richard Gauvin. Lors de la précédente négociation en 1995, le syndicat avait dû accepter des baisses de salaires dans un effort pour sauver l'entreprise.

«On s'est entendu sur une démarche de partenariat. Nous nous sommes donné six mois pour la mettre en place», a-t-il précisé.

En assurant la paix syndicale pour trois ans, cette entente donnera un argument de plus à la direction du chantier naval pour convaincre des clients potentiels de faire affaire avec eux. P.P.

Plongez dans vos VACANCES

Piscine creusée, équipée et installée **7995\$** à partir de Taxes en sus

NOUS POUVONS RÉALISER LE DESIGN DE VOTRE RÊVE

Plus de 25 ans d'expérience

CONCEPT PISCINE DESIGN

842-7642
1309, boul. Pie-XI Sud
Val-Bélair

RECOMMANDÉ

RBQ: 2747-1242-13

Les employés de bureau de LAB Chrysotile signent à reculons

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Le syndicat représentant les 65 employés de bureau de la société minière LAB Chrysotile de Thetford Mines a signé jeudi dernier un nouveau contrat de travail de cinq ans, qui n'avait toutefois été approuvé que par 57 % des membres réunis en assemblée.

«C'est clair qu'il n'y a pas un haut niveau de satisfaction chez les travailleurs, comme la faible majorité le démontre», explique la présidente du syndicat, Suzanne Côté, précisant que les employés de bureau étaient très déçus d'avoir dû mettre de côté leur principale demande, soit un régime spécial de retraite anticipée.

Tout ce que les syndiqués ont réussi à obtenir, c'est une réduction de leur cotisation au régime de retraite en conservant toutefois les mêmes bénéfices ainsi qu'une prestation de racordement basée sur le nombre d'années de service et prise à même le régime de retraite. Le gel des salaires est cependant maintenu jusqu'en 2003, où les négociations reprendront sur cet aspect de la convention.

Cette situation n'augure rien de bon pour les quelque 1000 travailleurs des deux mines de LAB Chrysotile, dont le contrat de travail vient également à échéance dans quelques mois. Les négociations ont été reportées en 2002 pour les syndiqués de la mine Bell, année où les travailleurs de la mine Lac d'amianté du Canada (LAC)

reviendront eux aussi à la table des négociations.

CONTEXTE PARTICULIER

«Le contexte est très particulier dans l'industrie de l'amianté, qui traverse présentement une période de décroissance en raison de la forte compétition internationale et de décisions comme celle de l'Organisation mondiale du commerce», a poursuivi M^{me} Côté.

La concurrence féroce des producteurs d'amianté russe, dont les coûts de production et les prix sont moins élevés, fait très mal aux sociétés québécoises LAB Chrysotile et Mine Jeffrey. Celles-ci ont d'ailleurs été forcées de mettre à pied près de 200 travailleurs au cours des derniers mois.

Grande Première demain!

BANQUE NATIONALE présente

CHEVAL THÉÂTRE

en collaboration avec **Tide**

Une création de Gilles Ste-Croix

...sous grand chapiteau,
plus de 27 artistes et 30 chevaux
de races différentes

Dès le 11 juillet
Sur le Campus de
l'Université Laval, à Québec

www.chevaltheatre.com
Billets aussi disponibles au chapiteau
Réservations de groupes: (418) 643-9947

Réseau Billetech
(418) 643-8131
1-877-643-8131
www.billetech.com

Les billets partent au galop. Faites vite!

Photo: Pierre Côté

GILLES STE-CROIX, mise en scène • MICHEL CRÉTE, scénographie
FRANÇOIS BARBEAU, costumes • IGOR KASSAEV et BERNARD QUENTAL, chorégraphie équestre
GUY DESROCHERS, sonorisation • GUY SIMARD, éclairage • BERNARD POIRIER, musique
RICHARD MORIN, illustration • GUY ST-AMOUR, architecture des tentes

Quebec TVR PATISSON LE SOLEIL
Canada CITE BILLETCH UNIVERSITÉ LAVAL

EN BREF

CARPES MORTES

Aucune maladie
reliée à la bactérie

■ QUÉBEC — La bactérie qui aurait tué les carpes du Saint-Laurent n'a jamais causé directement de maladie humaine, affirme Claude Bouchard, du ministère de l'Environnement. Mais se baigner au milieu de poissons pourris est tout de même déconseillé, surtout pour les personnes avec des plaies ouvertes ou un système immunitaire déprimé. Pour nager en toute sécurité, mieux vaut s'en tenir aux lieux de baignade contrôlés par le programme *Accès Plage*, dont la liste est diffusée dans Internet. Quant à l'eau du robinet, elle est toujours potable. « La bactérie s'élimine dans le processus de désinfection des usines d'épuration de l'eau », dit Bouchard. Les chercheurs complètent actuellement des tests pour déterminer en toute certitude ce qui a trucidé les carpes du fleuve. M.S.-H.

Des macarons
à rabais

■ Les policiers de Québec ont arrêté hier soir trois individus qui vendaient des macarons du Festival d'été dérobés à une jeune femme, samedi. Celle-ci avait porté plainte et raconté aux policiers que des gars s'étaient emparés de son sac de macarons avant de prendre la fuite. Grâce aux informations du service de sécurité du Festival d'été, qui se sont aperçus que des vendeurs de macarons œuvraient sans accréditation, les trois voleurs, âgés début vingtaine, ont été arrêtés près du 1071, rue Saint-Jean. Ils étaient alors en train de vendre à rabais (5\$ au lieu de 8\$) les macarons volés. Les policiers ont trouvé sur eux 475\$ et cinq macarons. Au moment de mettre sous presse, les trois individus étaient toujours interrogés par l'enquêteur. É.F.

Nomination à la
nouvelle ville
de Québec

■ QUÉBEC — C'est le directeur de la division approvisionnement de l'actuelle Ville de Québec qui a été choisi, parmi six candidats, directeur du service des approvisionnements de la nouvelle ville de Québec. Il s'agit de Claude Lirette. Il détient un MBA spécialisé en systèmes d'information organisationnelle de l'Université Laval. R.F.



La ministre Linda Goupil, entourée de Julie Gagné et de Yves Fecteau, a eu droit à une visite du camp de vacances pour enfants handicapés Le Grand Village.

Des vacances à longueur
d'année pour les handicapés

La campagne de financement du Grand Village reçoit
un coup de pouce de 50 000\$

PIERRE PELCHAT
PPelchat@lesoleil.com

■ LÉVIS — Le centre de vacances pour enfants handicapés Le Grand Village, situé sur le chemin Marie-Victorin, à Saint-Nicolas, vient de lancer une campagne de financement avec comme objectif d'amasser 350 000\$. Cette somme servira à la construction d'un nouveau chalet pour accueillir à longueur d'année des enfants et adolescents handicapés.

Le centre de plein air a reçu un appui de taille, soit celui de la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, Linda Goupil, qui a accepté de verser une subvention de 50 000\$ à l'organisme sans but lucratif.

La ministre s'est dite « extrêmement sensible aux difficultés quotidiennes vécues par les parents d'enfants handicapés qui, légitimement, souhaitent avoir accès à des services adaptés aux besoins de leurs tout-petits et ainsi, prendre un répit salutaire. »

M^{me} Goupil a ajouté que l'aide gouvernementale permettra au Grand Village de maintenir ses services à un coût abordable, et même d'en assurer la gratuité pour les parents moins fortunés.

Le président de la campagne de financement et maire de Saint-Nicolas, Roger Noël, a indiqué qu'une soixantaine d'entreprises et des ministères avaient été sollicitées jusqu'à maintenant. « L'argent commence à entrer. Des entreprises ont accepté de nous donner du matériel », a-t-il précisé.

Pour un des membres du conseil d'administra-

tion du Grand Village, Léandre Cloutier, la construction d'un nouveau chalet avec chambres individuelles ne sera pas un luxe. « Les chalets actuels ont été construits, il y a 30 ans. Ce sont des grands dortoirs qui ne répondent pas aux normes d'aujourd'hui », a-t-il expliqué.

Au cours de l'été, le centre de plein air accueillera 350 jeunes pour des séjours de deux semaines, soit des groupes de 70 handicapés dont plusieurs sont en chaise roulante. Ces jeunes proviennent des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches pour la majorité, mais aussi de Montréal, du Bas-Saint-Laurent et d'autres régions.

Depuis deux ans, le Grand Village (831-1677) offre des séjours de fin de semaine aux jeunes handicapés à l'automne et au printemps, donnant ainsi un répit aux parents. Avec un nouveau chalet habitable à l'année, le centre pourra accueillir des pensionnaires durant l'hiver.

Depuis son ouverture en 1965, le centre a accueilli plus de 10 000 enfants ayant une déficience intellectuelle ou physique.

DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Le commissaire
tranche en
faveur de l'agent

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — « Petit christ de con », « colon » ou « trou de cul » : à ne pas dire à un policier. Jocelyn Lafrance l'a appris à ses dépens, le 7 mars 2000.

Ce matin-là, Jocelyn Lafrance, de Québec, se rend au dépanneur Esso près de chez lui pour y acheter son journal, comme il le fait quotidiennement. Il se place dans la file d'attente pour passer à la caisse. À ce moment, l'agent Donald Roy, de la police de Québec, entre dans le dépanneur, puis accroche M. Lafrance au passage. Ce dernier essuie sa manche de manteau comme pour signifier qu'il s'était sali au contact du policier. « T'aimas pas la police ? », lui aurait alors demandé l'agent Roy.

Le reste varie selon les versions : celle du policier et celle du commissaire à la déontologie policière, qui a cité l'agent Roy devant le Comité.

D'après le commissaire, à la question « T'aimas pas la police ? », M. Lafrance aurait répondu que ce n'était pas lui qu'il n'aimait pas, mais son uniforme. D'après le policier, M. Lafrance lui aurait plutôt répondu par la négative en plus de le traiter de « colon » et de « trou de cul ».

Selon la version du commissaire, en sortant du dépanneur, M. Lafrance aurait dit à l'agent Roy, à haute voix : « Petit christ de con ! ». Le policier serait alors sorti derrière M. Lafrance, aurait saisi ce dernier par le bras et l'aurait poussé sur l'auto-patrouille qui se trouvait près d'eux. L'agent Roy, lui, affirme plutôt qu'il a demandé à M. Lafrance ses coordonnées, l'avisant qu'il avait injurié un agent de la paix, et que celui-ci se serait mis à crier après lui. Il aurait ensuite donné le nom de Serge Lafrance.

D'après le commissaire, après avoir demandé à M. Lafrance son permis de conduire (il n'en a pas), le policier aurait monté le ton et dit au plaignant qu'il était un « petit christ ». Toujours selon la version du commissaire, M. Lafrance aurait lui aussi levé le ton et traité le policier de « fif » et de « tapette ».

Les deux parties s'entendent pour ce qui suit. L'agent Roy décide d'arrêter M. Lafrance pour désordre. Il le fait pencher sur l'auto-patrouille et lui passe les menottes. En arrivant au poste, les agents découvrent qu'un mandat d'arrêt est émis contre lui pour une amende impayée.

Dans son argumentation, le commissaire fait valoir qu'une simple excuse de la part du policier aurait été de nature à éviter que la situation ne dégénère. Il ajoute que le policier a préféré la confrontation et la provocation. L'agent Roy s'est senti visé par le geste de M. Lafrance et qu'il l'a questionné comme s'il désirait provoquer le plaignant.

Mais le Comité de déontologie policière a préféré trancher en faveur du policier, cité pour provocation, arrestation abusive et incitation à commettre une infraction. Le Comité ne croit pas que le fait de demander au plaignant s'il aimait la police puisse constituer de la provocation. Et selon lui, l'agent Roy était justifié d'intercepter M. Lafrance pour avoir injurié un agent de la paix. « Le désordre causé par la suite par M. Lafrance ainsi que le fait qu'il se soit identifié sous deux prénoms différents, alors qu'il n'avait aucune pièce d'identité, justifiaient le policier à procéder à son arrestation », ajoute le Comité.

Bell
présente

Festival d'été de Québec

www.infofestival.com

Une collaboration de

Molson DRY

Scènes de ville

programmation du 10 juillet

Tierra Negra

20 h

Scène Molson Dry

Cheb Mami

21 h 30

Richard Petit

19 h

007, le spectacle

20 h

Scène Bell

Offenbach en fusion 2001

21 h 30

air transat

Leclerc

Hydro Québec

METRO

Radio-Canada
Diffuseur officiel

Desjardins

Info Festival Bell
418 529-5200 1 888 992-5200
www.infofestival.com

LE QUÉBEC LE CANADA

EXCLUSION DES DICTATURES AU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Irréaliste, croit Boutros-Ghali

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali ne croit pas que les dictateurs et autres dirigeants à la poigne de fer seront nécessairement exclus du prochain Sommet de la francophonie, comme le souhaite Québec.

C'est ce qu'a indiqué hier le grand patron de l'Organisation internationale de la francophonie, tout en émettant des doutes sur une autre suggestion québécoise: celle voulant que la promotion du français devienne obligatoire pour les pays membres de l'organisme ou ceux qui veulent y adhérer. De passage à Québec, où il participait à l'assemblée des parlementaires du monde francophone, M. Boutros-Ghali a suggéré que les deux propositions apparaissent irréalistes d'un point de vue politique, à brève échéance.

En matinée, le président de l'Assemblée nationale du Québec, Jean-Pierre Charbonneau, a enfourché un de ses

chevaux de bataille favoris, le respect de la vie démocratique. Lors de la période de questions réservée aux participants, il a soulevé que, comme d'autres élus, il a été «choqué et affligé» de voir des dictateurs prendre part au précédent Sommet, tenu en 1999, à Moncton.

Celui qui aura lieu à Beyrouth, au Liban, à l'automne, mettra-t-il un terme à «l'incohérence entre le discours et la pratique démocratique?», a lancé M. Charbonneau. Celui-ci a l'habitude des déclarations fortes sur ce thème. En avril, il a été rabroué par son gouvernement pour avoir accusé les 34 chefs d'État participant au Sommet des Amériques d'agir en «monarques

élus à la tête d'oligarchies politico-technocratiques».

Pour ce qui est de Beyrouth, le vœu de M. Charbonneau ne sera pas exaucé. Boutros Boutros-Ghali a affirmé qu'il n'en a tout simplement pas le pouvoir. «Nous ne sommes qu'un secrétaire. C'est le Sommet des chefs d'État qui invite ou n'invite pas, sur la base de considérations politiques.»

«La démocratie ne se passe pas en un jour, a-t-il ajouté. C'est un processus extrêmement long. Et il peut y avoir des accidents. Par exemple, la Grèce, un État très démocratique, a été tout d'un coup gouvernée par une dictature pendant un certain nombre d'années à la suite d'un coup militaire.»

Cependant, selon le secrétaire général, à long terme, les obstacles se dresseront devant les dictateurs voulant participer aux grands rendez-vous. Les chefs d'État francophones ont adopté une clause qui peut «suspendre le membership (d'un pays) s'il y a eu coup d'État». Une autre permet

d'intervenir là «où il y a violations massives des droits de l'homme».

«Mais la francophonie politique n'a que quatre ans, a-t-il plaidé devant les parlementaires comme devant les journalistes. Notre rôle n'est pas d'imposer à un État une démocratie. C'est d'aider un État à se démocratiser, s'il nous le demande.»

La ministre québécoise Louise Beaudoin a eu aussi droit à un appui ambigü. La titulaire du dossier des Relations internationales a avancé que les membres de la Francophonie et ceux qui veulent en être devraient s'engager minimalement à faire la promotion du français.

Elle a donné l'exemple de l'enseignement. Il ne s'agit pas d'éliminer l'anglais comme langue seconde, mais de conférer au français une sorte de «clausé de la langue la plus favorisée» dès qu'il y a apprentissage d'une troisième.

Autre exemple, elle a souligné que 36 des 52 pays adhérents à la Francophonie ne demandent pas que l'ONU —

l'Organisation des nations unies — leur expédie des documents rédigés en français. «Il y a là un problème», a résumé M^{me} Beaudoin.

La ministre peut compter sur des appuis chez les parlementaires. Le député français Pierre-André Wiltzer a endossé son idée. Il a mentionné qu'un pays comme la Pologne a posé des gestes qui ont fait régresser le français dans le système d'éducation. «Il faut une cohérence. Quand on appartient au cercle des pays de la francophonie, on doit le manifester concrètement.»

Boutros Boutros-Ghali a commencé par applaudir. «Je partage ce point de vue», a-t-il dit de la suggestion d'une adhésion conditionnelle à l'institution qu'il dirige.

«Ceci dit, a-t-il nuancé, c'est de la compétence des chefs d'État de décider de l'adhésion de nouveaux membres. Très souvent, ils prennent en compte des considérations d'ordre politique comme élément pour l'adhésion de nouveaux membres.»

Dangereux moustiques à l'horizon

MONTRÉAL (PC) — Un des effets du réchauffement de la planète pourrait être la prolifération d'une variété de moustiques, le «Tigre asiatique», dont une des caractéristiques est qu'il est vecteur potentiel de plusieurs maladies.

Deux chercheurs américains ont découvert que le Tigre asiatique se reproduit plus vite à haute température. Ce qui signifie que le moustique, ainsi que d'autres espèces, pourrait s'étendre plus au nord et survivre tout au long de l'année sous des climats où les températures hivernales les tuaient jusqu'à présent.

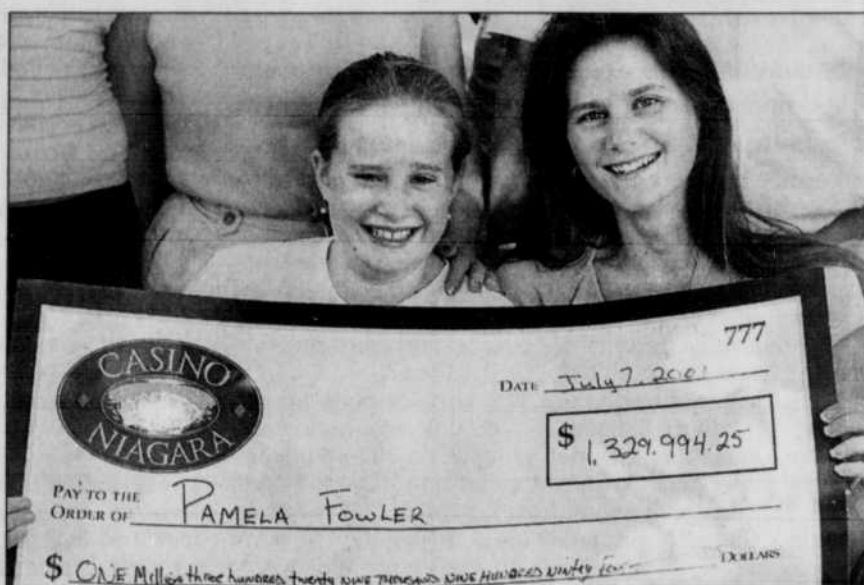
Baptisé «Tigre» à cause de ses pattes rayées de blanc, ce moustique inflige de méchantes morsures qui peuvent transmettre des virus tropicaux tel que la dengue, la fièvre jaune ou certaines formes d'encéphalite.

Arrivé aux États-Unis en 1985 dans une cargaison de pneus usés par le port de Jacksonville, en Floride, le Tigre asiatique est présent dans 25 États américains, dans le Nord-Est, le Midwest et le Sud. Il a également gagné l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud.

Droit d'adoption pour un couple de lesbiennes

■ HALIFAX — La Cour suprême de Nouvelle-Écosse a invalidé, hier, la loi provinciale empêchant l'adoption d'enfants par des couples de même sexe ou des conjoints de fait hétérosexuels. La cause impliquait un couple de lesbiennes qu'on ne peut identifier en vertu d'une ordonnance de non-publication. La juge Deborah Gass a indiqué que la loi actuelle basée sur le statut matrimonial ou l'orientation sexuelle est discriminatoire. Elle a même réécrit la loi pour qu'elle soit conforme à la Charte des droits et libertés. Le gouvernement provincial ne s'est pas opposé à la cause et l'avocate des plaignantes, Lara Morris, ne croit pas qu'on en appellera de la décision. (PC)

Pour une croisière annulée



Une femme de Grimsby, en Ontario, a remporté un lot de 1,3 million \$ dans une machine à sous du casino de Niagara samedi. Il s'agit du lot le plus important à être remporté sur un appareil de ce type sur le territoire ontarien. La femme de 37 ans (à droite) n'avait pourtant pas prévu passer sa soirée au casino. Elle avait réservé sa place sur une croisière qui a été annulée à cause du mauvais temps. Elle a donc choisi d'aller souper au casino et comme il n'y avait pas de table de prête à son arrivée, la dame a décidé d'aller passer son temps devant une machine à sous.

VANDALISME AUX MCDONALD'S

La police scrute les films des caméras

MONTRÉAL (PC) — Personne n'a encore revendiqué les attentats commis tôt samedi matin dans sept restaurants McDonald's de l'île de Montréal et les policiers du SPCUM n'ont pu déterminer jusqu'à présent qui se cache derrière ces actes de vandalisme.

S'ils n'ont encore arrêté personne, les enquêteurs ont cependant mis la main sur des images captées par les caméras de surveillance de trois des sept restaurants. Les policiers ont passé plusieurs heures hier à visionner les cassettes et espèrent être en mesure de diffuser une photo des suspects, aujourd'hui.

Entre 7h30 et 8h samedi matin, des individus ont lancé des bombes fumigènes dans les toilettes de sept McDonald's de Montréal et de Saint-Laurent. Les gestes de vandalisme ont provoqué des débuts d'incendie qui

ont fait des dégâts minimes.

Porte-parole au SPCUM, Ian Lafrenière a indiqué que les mécanismes de fabrication artisanale déposés dans les toilettes des restaurants ne constituaient pas un danger pour les clients. «Les engins visaient seulement à provoquer de la fumée, il n'y avait aucun danger et nous n'avons trouvé aucun explosif.»

Dans les heures suivant les incidents, les policiers ont visité les 55 restaurants McDonald's de Montréal pour y effectuer une surveillance particulière.

Hier, les responsables de la chaîne ont commenté l'affaire dans un bref communiqué. Ils ont notamment affirmé que la sécurité de leurs clients et employés est primordiale et qu'ils souhaitent collaborer avec le SPCUM pour retrouver les auteurs des actes de vandalisme.

Des scientifiques pressent Rock de faire cesser «le harcèlement»

Ils se disent victimes de pressions pour approuver des médicaments impropres à la consommation humaine

OTTAWA (PC) — Se disant victimes de pressions pour approuver des médicaments impropres à la consommation humaine, des scientifiques du ministère fédéral de la Santé ont demandé l'intervention du ministre Allan Rock.

«Cette situation (...) représente une menace non seulement à la sécurité (de la population) mais aussi à celle de tout l'approvisionnement en nourriture au Canada», ont écrit six scientifiques du Bureau des médicaments vétérinaires dans une lettre envoyée à M. Rock et dont la Presse canadienne a obtenu copie.

Ces scientifiques doivent se présenter devant un comité d'appel de la Commission de la fonction publique du Canada, cette semaine. Ils soutiennent qu'on leur refuse des possibilités d'avancement parce qu'ils résistent aux pressions pour qu'ils ne tiennent pas trop compte de la sécurité publique au moment d'approuver un produit.

Le Bureau des médicaments vétérinaires est secoué par des conflits internes depuis plusieurs années. Deux des signataires de la lettre, Chiv Chopra et Margaret Haydon, sont probablement les dénonciateurs les plus connus au pays.

Ce conflit pourrait entraîner des conséquences importantes sur le droit des fonctionnaires de parler publiquement de certains enjeux.

Appuyés par leurs collègues, M. Chopra et M^{me} Haydon soutiennent que leurs rapports sont systématiquement rejetés par la directrice du bureau,

Diane Kirpatrick. Selon eux, les intérêts des compagnies pharmaceutiques passent avant la protection de la santé publique.

«Des pressions ont été exercées afin qu'on approuve ou maintienne un certain nombre de médicaments dont on pense qu'ils peuvent causer le cancer, nuire au système immunitaire et à la santé de la population, ajoutent les six scientifiques. Nous demandons une intervention immédiate (...) pour protéger la santé des Canadiens.»

Arnost Vilim, Gérard Lambert, Rajinder Sharma et Sudarshan Malik sont les autres signataires de la lettre.

M. Rock n'était pas disponible pour commenter la situation. De son côté, M^{me} Kirpatrick réfute les accusations de ses employés. «C'est une question de rôle et de responsabilité, a-t-elle déclaré. Leur rôle est d'évaluer les données et de trouver des conclusions en tenant compte de cette évaluation.»

Notant qu'aucun médicament n'est sûr à 100%, M^{me} Kirpatrick a rappelé que «chaque substance est reconnue pour être un poison pour les humains. Ce qui distingue un poison d'un autre, c'est la dose». Selon elle, le tout est de bien savoir évaluer les risques que représente un produit pour la santé.

Il y a plusieurs mois, les scientifiques avaient unanimement recommandé l'interdiction de la carbadox, un médicament servant à prévenir la dysenterie chez les porcs. M^{me} Kirpatrick avait alors demandé de plus amples renseignements au fabricant, affirmant qu'il était possible que ce médicament soit utilisé de façon sûre.

Conséquences importantes sur le droit des fonctionnaires de discuter de certains enjeux

place Leclerc

Desjardins

déménagement

aux Jardins de l'Hôtel-de-Ville

programmation du 10 juillet

13 h 30	École de Cirque de Québec	Québec
15 h	Strada	Québec
16 h	Ongo Trogode	Rép. centre-africaine
16 h 30	Nzamba Lela	Rép. centre-africaine
18 h	Mobile Home	Québec et France
21 h 30	Smart Cie	France

Bell

Festival d'été de Québec

Fête à Daniel Samedi chez Olivier !!

POSTO TABLE d'inspiration pour 1930!

Rejoins la gang pour le défi

Sortez plus, prenez l'bus!

STCUB

METRO

Hydro Québec

air transat

Info Festival

529-5200 / 1-888-952-5200

www.infofestival.ca

Raymond Boulanger s'évade encore

Le pilote de brousse avait transporté 4000 kilos de cocaïne en 1992

MONTREAL (PC) — Lorsqu'il a pris la clé des champs samedi midi, Raymond Boulanger, le pilote de brousse dont l'appareil transportait 4000 kilos de cocaïne en 1992, était en train de travailler à la rénovation du presbytère de la paroisse Saint-Hermas, à Mirabel, avec deux autres prisonniers et des bénévoles.

Boulanger, toujours en cavale aux dernières nouvelles hier, était arrivé au presbytère en matinée venant du pénitencier à sécurité minimum de Sainte-Anne-des-Plaines. Après la période du lunch, à 12 h 30, on a constaté qu'il manquait à l'appel.

« On nous a contactés à 14 h et nous avons aussitôt alerté la police municipale de Mirabel. Nous sommes retournés chercher les deux autres détenus comme prévu à 15 h 30 », a indiqué le directeur adjoint du service gestion du pénitencier, Gérard Morin.

Boulanger en était à sa deuxième journée de travail au presbytère où il participait à un projet communautaire.

Condamné en 1992 à une lourde peine d'emprisonnement, il avait déjà profité d'une « libération » d'un jour pour disparaître en 1998. Il avait été retrouvé en Colombie, en février 2000.



Raymond Boulanger

Avant sa fuite, il était dans une maison de transition du fédéral dans le quartier Hochelaga, à Montréal. À son retour au pays, il avait été envoyé à Sainte-Anne-des-Plaines.

Depuis ce temps, Boulanger, considéré comme un fin renard par les policiers, était demeuré très calme. Il devait se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles le 21 septembre afin d'obtenir un retour surveillé dans la société.

DOSSIER CONSTITUTIONNEL

Les autochtones, un partenaire incontournable

■ BRUXELLES (PC) — Les Amérindiens du Québec et du Canada devront être directement mêlés au règlement du dossier constitutionnel canadien, a soutenu le premier ministre Bernard Landry dans sa tournée européenne.

« Il n'y aura pas de solution constitutionnelle stable au Canada ou au Québec sans que l'on ne tienne compte de l'existence, de la présence et des droits des nations autochtones », a déclaré M. Landry hier en Belgique, après avoir rencontré successivement les dirigeants des deux principales communautés belges, les ministres-présidents de la Communauté Wallonie-Bruxelles, Hervé Hasquin, et de la Flandre, Patrick Dewael.

« En réglant la question du Québec, il y aurait une belle occasion de trouver un statut convenable et visible pour les nations amérindiennes », a dit le premier ministre Landry.

Cette déclaration sur le statut des autochtones au Canada est survenue alors que M. Landry entreprend une tournée en Europe, un continent où le sort des Amérindiens a souvent soulevé des débats orageux, voire des critiques acerbes.

Dans le passé, le gouvernement du Québec a été déchiré par des conflits l'opposant aux nations autochtones, notamment avec les Mohawks d'Oké en 1990 et avec les Micmacs de Listuj plus récemment.

Au règlement de la question amérindienne dans le cadre du règlement du dossier du Québec, M. Landry n'a mis qu'une seule condition : le respect de l'intégrité du territoire.

re québécois. Selon lui, les nations autochtones du Québec — il y en a 11 — ne veulent rien savoir des divergences constitutionnelles qui opposent Canadiens et Québécois.

« Je les rencontre régulièrement et ils m'ont dit avec une clarté absolue qu'ils ne sont ni Canadiens ni Québécois et qu'ils forment des nations. »

Le premier ministre a noté qu'en vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1985, le principe de l'intégrité territoriale du Québec est affirmé.

Mais il faudra que des ententes interviennent avec ces nations autochtones, comme ce fut le cas de celle conclue en 1975 avec les Cris de la baie James, ou celle avec les Nisga'a en Colombie-Britannique, a rappelé M. Landry. Ce devra être notamment le cas si jamais le gouvernement québécois va de l'avant avec le projet hydroélectrique prévu sur la rivière Eastmain.

« Si on fait Eastmain, il faudra avoir des ententes de celles qu'on a eues dans le passé en tenant compte de leurs droits », a dit M. Landry, qui en a parlé récemment avec le chef Ted Moses.

SYMPATHIE DES COLLÈGES BELGES

M. Landry a par ailleurs perçu beaucoup de sympathie pour la cause québécoise auprès de ses collègues belges Hervé Hasquin, de la Wallonie, et Patrick Dewael, de la Flandre. M. Landry en a profité pour répéter que son gouvernement souhaite l'établissement avec le Canada d'une union de type confédéral à l'europpéenne et a dénoncé le « blocage fédéral » face aux aspirations du Québec.

AVORTEMENT

La politique de Bush influencerait le Canada

(PC) — Des groupes canadiens et américains, opposés ou favorables au droit à l'avortement, soutiennent que le programme antiavortement du gouvernement américain aura des répercussions au nord de la frontière.

Selon des organisations militantes contre le libre choix, les politiques du président George W. Bush, qui limitent l'accès à l'avortement, influenceront l'opinion publique des deux pays. Cela va contribuer à faire cesser les meurtres d'enfants non nés, croit Mary Ellen Douglas, de la Coalition nationale pour la vie, à Ottawa.

M^{me} Douglas se réjouit des initiatives du président Bush en matière d'avortement et suit de près l'évolution de la situation, parce que « tout ce qui se passe aux États-Unis se passe habituellement aussi au Canada », dit-elle.

Depuis que M. Bush a pris le pouvoir, il a mis fin au financement des cliniques d'avortement à l'étranger, nommé un secrétaire à la Justice (Attorney général) et des juges de la Cour suprême antiavortement, et son gouvernement a soumis deux propositions en autant de semaines afin de faire reconnaître aux fœtus le statut de personnes.

FOETUS DÉCLARÉS DES PERSONNES

Si les fœtus sont déclarés des personnes, les avortements deviendraient des meurtres. Même la contraception pourrait s'en trouver attaquée, craint pour sa part Marilyn Wilson, de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement.

Des groupes pro-choix américains estiment que le droit à l'avortement est gravement menacé, et que s'il est perdu aux États-Unis, des groupes canadiens qui y sont opposés vont pouvoir invoquer ce précédent juridique pour le contester devant les tribunaux canadiens.

À Ottawa, M^{me} Wilson a soutenu que si l'avortement devenait illégal aux États-Unis, cela pourrait avoir de terribles implications au Canada. « Notre accès à l'avortement est tellement limité en partant que si les Américaines venaient ici pour obtenir des avortements, il serait difficile de répondre à la demande. »

Champs de céréales envahis de chenilles

SAINT-CÉSARE (PC) — Les agriculteurs de la Montérégie sont sur un pied d'alerte : des légions de chenilles affamées ont envahi les champs de céréales au cours des derniers jours. Le problème est si important qu'il est question « d'infestation généralisée ».

L'ampleur du phénomène, qui affecte le sud-ouest du Québec et même le Nouveau-Brunswick, a pris tout le monde par surprise. « Ça fait 20 ans que j'ai la ferme et c'est la première fois que je vois ça », a indiqué hier Yvon Boucher, le maire agriculteur de Saint-Césaire.

« D'ici 7 à 10 jours, ça va être terminé, précise toutefois Michèle Roy, agronome-entomologiste au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les chenilles vont faire leur cocoon dans le sol et elles ne passeront pas l'hiver. »

Selon M^{me} Roy, ces chenilles, surnommées légionnaires à cause de leur habitude de se déplacer en légion, proviennent des États-Unis. Elles ont atteint la région de la Montérégie, sous forme de papillons, grâce à des conditions climatiques et des vents favorables.

« Les céréales (orge, blé, avoine) étaient à un stade intéressant quand les papillons sont arrivés. Ils ont pondu beaucoup d'œufs, ce qui a conduit à l'infestation généralisée qu'on observe », explique l'agronome-entomologiste.

Selon Michèle Roy, des infestations du genre sont observées environ tous les 10 ou 20 ans et n'affectent pas toujours les mêmes régions. L'an dernier, c'est dans les champs du Saguenay-Lac-Saint-Jean que la légionnaire a fait des ravages, note-t-elle.

Les agriculteurs qui bénéficient d'assurances-récoltes peuvent toutefois se consoler, selon M. Boucher. « Ça paie les arrosages et la perte de rendement », dit-il.

EN BREF

MONTREAL

Des sous-sols ont été inondés à la suite d'un violent orage

■ MONTREAL — Des résidents du quartier Rivières-des-Prairies, à Montréal, ont vécu un réveil plutôt brutal hier matin lorsque de l'eau boueuse a envahi leur sous-sol à la suite du violent orage qui s'est abattu sur la région. Une quarantaine de familles ont été touchées par ce reflux d'eau provoqué par une trop grande accumulation d'eau en peu de temps. Le problème vient du réservoir Charles-Renard, situé à proximité, qui ne dispose pas d'un bassin de rétention pour absorber le trop-plein d'eau lorsque survient un orage comme celui de la nuit de dimanche à hier. Les résidents du secteur en ont assez et demandent aux responsables de la Ville de corriger la situation. Un inspecteur municipal s'est d'ailleurs rendu sur place hier matin pour évaluer les dégâts. La Ville de Montréal pourrait défrayer le coût de certains dommages. (PC)

Un antidépresseur peut être nuisible à la santé

■ OTTAWA (PC) — La néfazodone, un antidépresseur, peut provoquer des problèmes rénaux, selon Santé Canada. Santé Canada a indiqué jeudi que ce médicament, vendu sous les noms de marque Serzone, Lin-Nefazodone et Apo-Nefazodone, est associé à des cas de jaunisse, d'hépatite et d'insuffisance hépatique. Les tests cliniques de ce médicament, disponible au Canada depuis 1994, n'avaient pas permis de détecter de tels problèmes. À ce jour, sur les quelque 650 000 patients traités à la néfazodone au Canada, quatre cas d'insuffisance hépatique, dont deux ayant nécessité une greffe, ont été rapportés à Santé Canada. L'agence ajoute qu'aucun décès relié à la consommation du médicament n'avait été enregistré au Canada, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. (PC)

OKANAGAN

Cueilleurs de cerises en grève

■ OLIVER, C.B. — Des cueilleurs de cerises — en majorité de jeunes Québécois — ont débrayé, dimanche soir, dans la région de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, pour protester contre leurs conditions de travail et les salaires qui leur sont versés. Les producteurs de cerises ont dû aller ramasser eux-mêmes les fruits, hier. Ce débrayage menace la récolte annuelle, puisqu'il survient alors que l'industrie manque déjà de cueilleurs. Les travailleurs, qui ne sont pas syndiqués, affirment qu'ils ne retourneront pas dans les vergers tant qu'on ne leur aura pas donné ce qu'ils réclament. Selon l'organisateur Guillaume Boutin, environ 50 % des producteurs payent leurs cueilleurs moins que le taux minimum, et les conditions de travail ne respectent pas non plus la Loi sur les normes du travail. Le taux minimum, fixé par le gouvernement, est de 2 \$ par seau de 4,5 kilos, mais les patrons demandent souvent aux cueilleurs de surcharger les seaux, pour la même rémunération. Hier, les cueilleurs ont signé une pétition qui sera transmise au ministère de l'Agriculture de la province, ainsi qu'à la division des normes de l'emploi. (PC)

Financement
Premier versement gratuit

9,9%
60 mois

Cavalier Z 22

MARLIN
CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.

Service ouvert le soir

Comptant	Mensuel*
0\$	239\$
1500\$	208\$
2000\$	197\$

*Location 48 mois, 80 000 km
Transport inclus. Taxes en sus.

Le Cabaret du festival

Bell
présente

festival d'été de Québec

Le Festival d'été envahit le Cabaret du Capitole!
dès 21 h

PIERRE LALONDE
10, 11, 12 juillet

BET.E & STEF
13 et 14 juillet

Les membres CAA-Québec bénéficient d'un rabais de 15 % sur le prix des billets.

en collaboration avec

Billets en vente à la billetterie du Capitole (694-4444) et sur le réseau Billetech (643-8131 ou 1 877 643-8131)

www.infestival.com/cabaret

Radio-Canada
Diffuseur officiel

LE SOLEIL

LE MONDE

Arraché aux « dents de la mer », il lutte pour la vie

MIGUEL ENESCO
Agence France-Presse

■ MIAMI — Un garçon de 8 ans, attaqué en fin de semaine par un requin en Floride, était entre la vie et la mort, malgré le courage de son oncle qui l'a arraché aux dents du squalo avant de traîner l'animal jusqu'à la plage pour récupérer un bras de l'enfant resté dans ses entrailles.

« Son état est critique mais stable », a déclaré à la presse, hier, le Dr Rex Northup de l'hôpital pour enfants du Sacré-Coeur, situé à Pensacola, dans l'ouest de la Floride, au bord du golfe du Mexique. L'enfant, Jessie Arbogast, a perdu beaucoup de sang et sa situation « est difficile ».

UN ONCLE INTRÉPID

« Il a de sérieuses lésions au cerveau, aux poumons, au cœur, au foie et aux

reins », a ajouté le médecin. À son arrivée à l'urgence, « il n'avait plus de pouls. Il n'avait plus de pression artérielle... Ce sont des signes évidents de décès », a relevé de son côté un autre médecin, Jack Tyson, sur la chaîne de télévision NBC.

L'attaque du requin, vendredi soir, près d'une plage de Pensacola, mais surtout le courage de son oncle et l'efficacité de sa tante, qui a prodigué à l'enfant les premiers soins, ont susci-

té beaucoup d'admiration aux États-Unis.

L'oncle a dans un premier temps sauvé son neveu, attaqué alors qu'il nageait près de la plage et dont le bras droit a été arraché par le squalo. La tante de Jessie a aussitôt pris le relais, utilisant des techniques de réanimation jusqu'à l'arrivée des secours.

« Je pense que la réanimation a été décisive pour la survie du garçon », a dit le Dr Tyson. « Je suis impressionné par l'oncle et la tante », a-t-il ajouté.

L'oncle du garçon est ensuite retourné dans la mer, et, après une lutte difficile, il « a traîné le requin jusqu'à la plage », a raconté F.R. Tomasovic, chargé de la surveillance de la plage, à la télévision NBC.

« Nous ne savons pas comment il a fait ça, le requin mesurait plus de deux mètres et pesait 90 kilos », dit-il.

Sur la plage, un autre membre des services de sécurité, Jarred Klein, a abattu le squalo en lui tirant dessus à quatre reprises.

LE BRAS DANS L'ESOPHAGE

Le bras de l'enfant a ensuite été récupéré par un autre secouriste dans l'oesophage du requin.

« Il n'y avait aucun secouriste sur place lors du drame, quelqu'un a appelé les secours et Jarred a été le premier à arriver », a précisé la secouriste Nina Kelson.

L'enfant, qui, outre le bras droit cou-

pé entre l'épaule et le coude, a été aussi mordu à une jambe, a été transporté dans un état très grave par hélicoptère jusqu'à l'hôpital Baptiste de Pensacola. « Il avait perdu tout son sang », selon le Dr Tyson.

Après une transfusion, les chirurgiens de l'hôpital ont travaillé pendant quatre heures pour rattacher le bras du garçon. L'opération a réussi, mais avec l'apparition d'une défaillance rénale, il a été décidé de transférer l'enfant à l'hôpital du Sacré-Coeur, qui dispose d'une équipe spécialisée dans les problèmes rénaux.

HUITIÈME ATTAQUE EN 2001

Selon un journal local, le *Saint Petersburg Times*, il s'agit de la huitième attaque d'un être humain par un requin en Floride, depuis le début de l'année.



Jessie Arbogast, âgé de 8 ans.

BRÉSIL Évasion historique

■ La plus grande prison du Brésil et d'Amérique latine, Carandiru, située à Sao Paulo, a connu l'évasion la plus spectaculaire de son histoire, dimanche, quand 105 détenus se sont échappés par un tunnel relié à un réseau d'égouts, à l'heure des visites. Après d'intenses recherches policières, 28 prisonniers avaient été recapturés, hier midi. Une enquête a été déclenchée pour savoir s'il y a eu responsabilité, voire complicité, de certains gardiens de prison. Le Complexe pénitencier de Carandiru, tristement réputé pour une mutinerie qui a dégénéré en massacre, abrite plus de 7000 détenus et l'évasion de dimanche s'est produite un mois après l'annonce de sa destruction prévue en 2002. (AFP)

GAZA

Maisons détruites

■ Pour la première fois depuis l'instauration du cessez-le-feu le 13 juin, des chars et des bulldozers israéliens sont entrés sur le territoire sous contrôle palestinien de Gaza tôt ce matin, détruisant 10 bâtiments, ont annoncé les responsables de la sécurité palestiniens. Cette incursion ébranle un peu plus encore le fragile cessez-le-feu. Plus tôt dans la journée, Yasser Arafat avait plaidé une fois encore pour l'arrêt des attaques israéliennes, mais c'est alors qu'un attentat suicide a de nouveau frappé Gaza. Les attaques palestiniennes se sont poursuivies hier dans les territoires occupés, causant la mort d'un officier israélien et d'un kamikaze, alors que la municipalité israélienne de Jérusalem a procédé à la destruction de 14 maisons palestiniennes. (AP, AFP)

ÉTATS-UNIS

La Virginie inondée

■ Les inondations en Virginie occidentale ont causé la mort d'au moins une personne alors que d'autres étaient prisonnières de leur maison mobile emportée par la soudaine crue des eaux, ont annoncé les autorités. Le corps d'une femme âgée a été vu flottant près d'une clôture. Au moins quatre maisons mobiles avec des gens pris à l'intérieur flottaient sur une rivière. L'hélicoptère du gouverneur a même été mis à contribution pour secourir des gens réfugiés sur le toit de leur maison après la montée extrêmement rapide des eaux. « Ce que nous avons vu, c'est de l'eau partout, des ponts détruits et des routes impraticables », a affirmé le gouverneur Bob Wise. Il a décrété l'état d'urgence dans huit comtés. Les inondations de mai et juin avaient déjà causé des millions de dollars de dommages. (AP)

ESPAGNE

Canadien encorné

■ Un Américain et un Canadien ont été légèrement blessés par coup de corne, hier, lors du troisième « encierro » (lâcher de taureaux de combat dans les rues) des fêtes de la San Fermín de Pampelune. James Shepard, 19 ans, originaire de la Virginie, a reçu un coup de corne sans gravité dans la cuisse droite et a été transféré à l'hôpital de Navarre de Pampelune. Jonathan Massie, 24 ans et originaire de Toronto, a reçu un petit « point » de corne et a pu quitter l'hôpital Virgen del Camino où il a reçu des soins. Plusieurs autres personnes ont été soignées sur place de contusions à la suite de chute ou de coups. Les six taureaux de l'élevage de Cebada Gago ont parcouru quelque 850 mètres en un peu plus de trois minutes. (AFP)

Deuxième cause de mortalité



Revolvers et d'autres armes légères sont ici brûlés devant une foule de 400 personnes au Cambodge. La première conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) s'ouvrait au même moment à New York, hier, avec l'inauguration d'une sculpture géante représentant plus de 7000 armes utilisées lors de crimes, de guerres et d'actes terroristes dans le monde. Oeuvre des sculpteurs canadiens Sandra Bromley et Wallis Kendal, elle a été constituée à partir d'armes envoyées du monde entier, dont des mitraillettes confisquées à de petits Nicaraguayens, une longue balle en caoutchouc tirée à Belfast, des Kalachnikov utilisées en Afrique du Sud ou encore des pistolets utilisés par des gangs dans les rues de Los Angeles. L'enjeu de ce rendez-vous qui s'achèvera le 20 juillet est d'importance : les 189 États membres de l'ONU vont tenter de convenir d'un plan d'action international visant à lutter contre le trafic de ces armes qui, utilisées dans plus de 90% des conflits à travers le monde, sont la plus grande cause de mortalité, à l'exception du sida.

Chili : suspension « temporaire » des poursuites contre Pinochet

■ SANTIAGO (d'après AFP) — L'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet, inculpé pour des crimes commis sous son régime, a obtenu, hier, une nouvelle victoire judiciaire, la Cour d'appel de Santiago ayant suspendu « temporairement », pour raison de santé, les poursuites engagées contre lui pour 75 enlèvements et exécutions en 1973.

La VI^e chambre de la Cour d'appel a décidé de cette suspension temporaire, par deux voix contre une, en raison de la dégradation de l'état de santé mentale de l'ex-dictateur, ne lui permettant pas, selon elle, d'assurer sa défense de façon appropriée.

La suspension provisoire des poursuites contre Pinochet avait été demandée par ses avocats, arguant de la dégradation de l'état de santé mentale de l'ex-dictateur, âgé de 85 ans et atteint de plusieurs autres maladies, dont un diabète et des problèmes vasculaires.

Ils avaient invoqué dans leur requête les résultats des examens médicaux effectués à la demande de la justice chilienne, en janvier dernier, et ayant conclu que l'ex-dictateur souffrait d'une forme de démence « légère à modérée », pouvant l'exempter, selon eux, de poursuites judiciaires.

Dans son jugement, la Cour d'appel fait nommément mention de cette « dé-

mence d'ordre vasculaire », permettant, selon l'article 409 du Code de procédure pénale chilien, la « suspension temporaire » des poursuites, tant que cette affectation se prolonge, contre toute personne inculpée.

INCAPACITÉ MENTALE

« Augusto Pinochet ne dispose pas de la capacité mentale lui permettant d'exercer efficacement les droits que lui octroient les garanties judiciaires dont il doit bénéficier à toutes les étapes de la procédure », a estimé la cour, soulignant dans son jugement les limitations imposées au général par sa maladie sur le plan de la mobilité, de la mémoire, de la compréhension et des moyens de s'exprimer.

M^e E. Contrera, l'un des avocats des parties civiles dans les poursuites contre l'ex-dictateur, a indiqué que celles-ci envisageaient de présenter un recours devant la Cour suprême.

« C'est une défaite pour la justice au

Chili », a estimé une autre avocate des parties civiles, Carmen Hertz, à l'annonce du verdict. L'un des défenseurs de l'ex-dictateur, M^e Gustavo Collao, a pour sa part salué le verdict de la cour, estimant qu'« il met fin à toute l'hostilité » dont a été victime son client.

« Comme tous les jugements des tribunaux, le pouvoir exécutif respecte et ne commente pas » le verdict de la Cour d'appel, a déclaré le président Ricardo Lagos, à Concepcion où il assistait à une cérémonie militaire.

Le général Pinochet a été inculpé, fin janvier, pour sa responsabilité dans 75 enlèvements et assassinats commis par un commando militaire, la « Caravane de la mort », en octobre 1973, un mois après le coup d'État contre le président socialiste Salvador Allende.

Une autre instance de la Cour d'appel, la V^e chambre, doit se prononcer prochainement sur un recours des avocats du général, demandant, sur le fond de l'affaire, un classement définitif du dossier, en raison de l'« innocence » de leur client.

Pinochet a appris le verdict de la Cour d'appel dans sa résidence de La Dehesa qu'il a regagnée vendredi après avoir été alité pendant six jours à l'hôpital militaire de Santiago.

État policier en Jamaïque

Les rixes avec des bandes armées font des dizaines de morts et de blessés

■ KINGSTON (AFP, AP) — Des violences politiques depuis samedi entre bandes armées et forces de l'ordre ont fait 20 morts en Jamaïque où le gouvernement a décidé, hier, de confier des pouvoirs de police à l'armée afin d'aider à rétablir le calme dans l'île.

Selon la police, outre les 20 morts, 27 personnes ont été blessées dans ces violences, consistant notamment en des échanges de coups de feu entre la police et des bandes armées. Quelque 25 personnes ont été arrêtées et des armes et des munitions saisies.

Le gouvernement jamaïcain a confié hier des pouvoirs de police à l'armée, afin d'aider à rétablir l'ordre dans l'île, prise des touristes pour ses plages superbes et ses terrains de golf.

Le premier ministre Patterson a précisé que le gouvernement avait décidé de ne pas instaurer l'état d'urgence dans l'île, mais que l'armée aiderait la police à restaurer la loi et l'ordre.

« Le gouvernement ne peut pas rester inactif et permettre aux éléments criminels de prendre le pays en otage », a déclaré le premier ministre.

« Nous ne laisserons aucune pierre non retournée dans notre tentative d'écraser la criminalité », a-t-il dit. Le gouvernement et le commandement militaire se sont mis d'accord, au cours d'une réunion, pour que l'armée « se concentre sur le maintien de cordons » de sécurité et sur la surveillance de couvre-feux éventuels.

Ces tâches seront réalisées par l'armée afin de permettre à la police d'agir « pour appréhender ceux qui sont engagés dans des actions criminelles et de procéder à des opérations de recherche dans les zones où elle a des raisons de penser que des armes et des munitions sont cachées illégalement... Aucun citoyen ne peut être

visé simplement pour des raisons politiques », a dit le premier ministre.

Ces mesures interviennent après de violents incidents entre les forces de police et des habitants dans un quartier ouest défavorisé de la capitale, qui ont éclaté samedi et se sont étendus jusqu'à hier dans de nombreuses localités rurales du pays.

Les banques et les commerces ont fermé leurs portes à Kingston, hier, tandis que des habitants ont érigé des barricades pour empêcher la police de pénétrer dans leur quartier.

VIOLENCES POLITIQUES

Les violences auraient pour origine un échange de tirs entre une patrouille de police, apparemment à la recherche d'armes, et des civils armés dans le quartier ouest de Tivoli Gardens, un fief de Edward Seaga, ancien premier ministre jamaïcain et dirigeant du principal parti d'opposition, le Jamaica Labour Party.

Des fusillades s'étaient déjà produites ces dernières semaines entre des bandes armées se réclamant de l'opposition et du parti au pouvoir, le People's National Party.

Edward Seaga, député de West Kingston, s'en est pris à la police et a demandé l'ouverture d'une enquête.

Le premier ministre était rentré précipitamment samedi d'un sommet des pays des Caraïbes, organisé aux Bahamas. Il avait fait part de la détermination de son gouvernement à mettre un terme aux violences.

Bush contre-attaque...

WASHINGTON (d'après AFP) — George W. Bush, en perte de vitesse dans les sondages, a lancé, hier, une contre-attaque politique en exhortant le Congrès, notamment le Sénat à majorité démocrate, à voter en faveur de ses principales propositions de loi.

Alors que la cote de popularité du président américain est descendue à juste un peu plus de 50% dans les sondages, le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré que « tout va très, très bien pour le président, son programme est très bien reçu ».

De son côté, George W. Bush, après quatre jours passés en famille dans le Maine, a réaffirmé avec vigueur l'importance du passage de ses principales propositions de loi devant le Congrès avant les vacances d'août.

Le président Bush a souhaité que soient votés le plus rapidement possible son plan de réforme de l'éducation ainsi qu'une autre proposition relative au financement public des organisations caritatives religieuses.

« Le Congrès doit avoir déposé sur mon bureau un texte de réforme de l'éducation avant la fin de l'été (...) Il est inutile d'attendre plus longtemps », a déclaré le président, égratignant certains aspects de la réforme du système de santé approuvés dernièrement par le Sénat.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information MICHEL SAMSON

EDITORIAL

Bye bye Chicoutimi

Tel un village gaulois résistant aux Romains, le Royaume du Saguenay-Lac-St-Jean fera bande à part dans les annales de la grande opération des fusions municipales de la ministre Louise Harel. Comme si la volonté politique de M^{me} Harel avait flanché quelque part dans la réserve des Laurentides, la ministre n'a pas imposé le nom de Chicoutimi aux villes voisines, soit Jonquière, La Baie, Laterrière, Shipshaw, Lac Kénogami et Canton Tremblay.

Adieu Chicoutimi et bienvenue à la ville de « Ville de Saguenay »! Dixit le gouvernement du Québec. Ce que la ministre Louise Harel a fait, c'est de reporter le problème à plus tard et de le refiler au prochain maire, afin d'éviter une autre bataille comme celle qu'elle a perdue au cabinet autour du nom de la nouvelle ville de Longueuil. Le décret gouvernemental annonçant la création de « Ville de Saguenay » stipule que « le ministre des Affaires municipales et de la Métropole peut, à la demande du conseil de la ville, changer le nom de celle-ci ». En termes clairs, cela veut dire que le prochain conseil de la nouvelle ville, qui sera constitué le 18 février 2002, devra décider s'il conserve ou non la nouvelle appellation.

Étrangement, la disparition du nom de Chicoutimi n'a pas créé de remous dans la classe politique régionale. La décision fait l'affaire de tout le monde, pour le moment.

Il y aura une élection partielle dans la circonscription de Jonquière au mois de septembre pour remplacer Lucien Bouchard. Un décret imposant le nom de Chicoutimi aux péquistes de Jonquière aurait pu nuire au PQ dans cette partie du Royaume, où même les médecins ne parviennent pas à s'entendre, d'un hôpital à l'autre.

Les maires de Jonquière et de Chicoutimi, MM. Daniel Giguère et Jean Tremblay, sont tous deux candidats à la mairie de la nouvelle ville. Les sondages du journal *Le Quotidien* les placent au coude à coude dans les intentions de vote. Jonquière a 57 000 habitants, Chicoutimi 63 500. Inutile de se mouiller pour sauver le nom de Chicoutimi si cela doit coûter des votes à Jonquière! Tout le monde se tient coi.

Il faut dire qu'un comité de conciliation, dirigé par le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Bernard Angers, avait recommandé « Ville Saguenay », justement pour éviter une querelle régionale entre Jonquière et Chicoutimi. M^{me} Harel peut donc asseoir sa décision sur un certain consensus. Mais le plus surprenant, c'est qu'elle applique là une recommandation qui a valu un avis défavorable de la Commission de toponymie du Québec dans le cas de l'Outaouais québécois. On y proposait en effet d'appeler « Ville de l'Outaouais » la nouvelle agglomération urbaine composée principalement de Hull, Aylmer et Gatineau. La Commission a émis l'opinion que cela créerait de la confusion entre la ville et la région. Finalement, M^{me} Harel a accepté la recommandation du comité de transition de l'Outaouais, qui a proposé que la nouvelle ville s'appelle plutôt Gatineau, même si cela ne fait pas l'affaire des gens de Hull et d'Aylmer.

On pourrait se contenter de sourire à ce qui se passe au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais il est un peu déconcertant de voir Chicoutimi disparaître de la carte aussi rapidement, sans plus de discussion, et dans une indifférence quasi générale. Après tout, il s'agit d'un nom qui porte des siècles d'histoire amérindienne et québécoise, et qui a l'avantage d'avoir une notoriété bien établie ailleurs au Canada et même à l'étranger.

Le dernier tracassant dont le nouveau conseil municipal aura besoin en prenant le pouvoir, en 2002, c'est de se lancer dans un débat difficile sur le nom de la ville. Le gouvernement du Québec aurait dû, là comme à Longueuil ou dans l'Outaouais, avoir le courage de fermer son dossier.

Un droit de visite pour les grands-parents

(Lettre à M^{me} Linda Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance)

À la suite de l'article de Julie Lemieux dans LE SOLEIL du 30 juin et de Gérard Gauthier de Saint-Eustache du 5 juillet, les grands-parents vous demandent s'ils font encore partie de la famille traditionnelle ou recomposée et pourquoi seraient-ils privés du droit de voir leurs petits-enfants lors d'un divorce ou autres circonstances? Comment pensez-vous reconstruire la famille sans les valeurs familiales des grands-parents qui doivent en être encore la base.

Nous vous demandons de modifier l'article 611 du Code civil du Québec qui se lit comme suit: « Les pères et mères ne peuvent sans motifs graves

faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal », et d'accorder aux grands-parents, comme aux parents qui divorcent, de la médiation gratuite pour faire respecter les droits de visites des grands-parents avec leurs petits-enfants.

Lucienne S. Beaudet
 Présidente, Association des grands-parents de Beauport inc.

Que reste-t-il aux épiceries de quartier?

Pourquoi ne pas revenir en arrière pour ce qui concerne les heures d'ouverture excessive des commerces? Nous possédions (mon père) il y a encore quelques jours un dépanneur familial qui était en fonction depuis près de

50 ans. Nous étions au tout début une épicerie de quartier et nous étions pas les seuls. Beaucoup de ces petites entreprises familiales survivaient et ne se faisaient pas de concurrence déloyale, comme le font plusieurs commerces présentement. Plus les années passent et plus les changements d'ordre commercial se font sentir: l'ouverture des grandes surfaces et suivirent les premières grandes épiceries. Plusieurs ne purent y faire face et ont fermé. Comme si le gouvernement ne trouvait pas ça suffisant il permit, sur quelques années « l'ouverture » sur le marché... Le gouvernement permit donc d'ouvrir le dimanche, de fermer plus tard, et de vendre de la bière. Je vous pose la question, que reste-t-il aux épiceries de quartier (qui sont devenues des accommodations ou des dépanneurs) avec cette concurrence déloyale qui permet aux grandes surfaces de vendre

leurs bières en dessous de prix coûtant (au dépanneur indépendant)? Permettez que j'y réponde: PLUS RIEN! Il ne reste plus d'autre choix que de fermer. PS.: M^{me} Marois, faites très attention à ne pas donner trop de pouvoir à ces grosses machines, parce qu'une chose est sûre. Si vous leur en donnez un peu, elles en voudront toujours plus et elles ne s'arrêteront jamais, et rien ne retournera à la collectivité.

Marc-André Bouchard
 nouveau chômeur

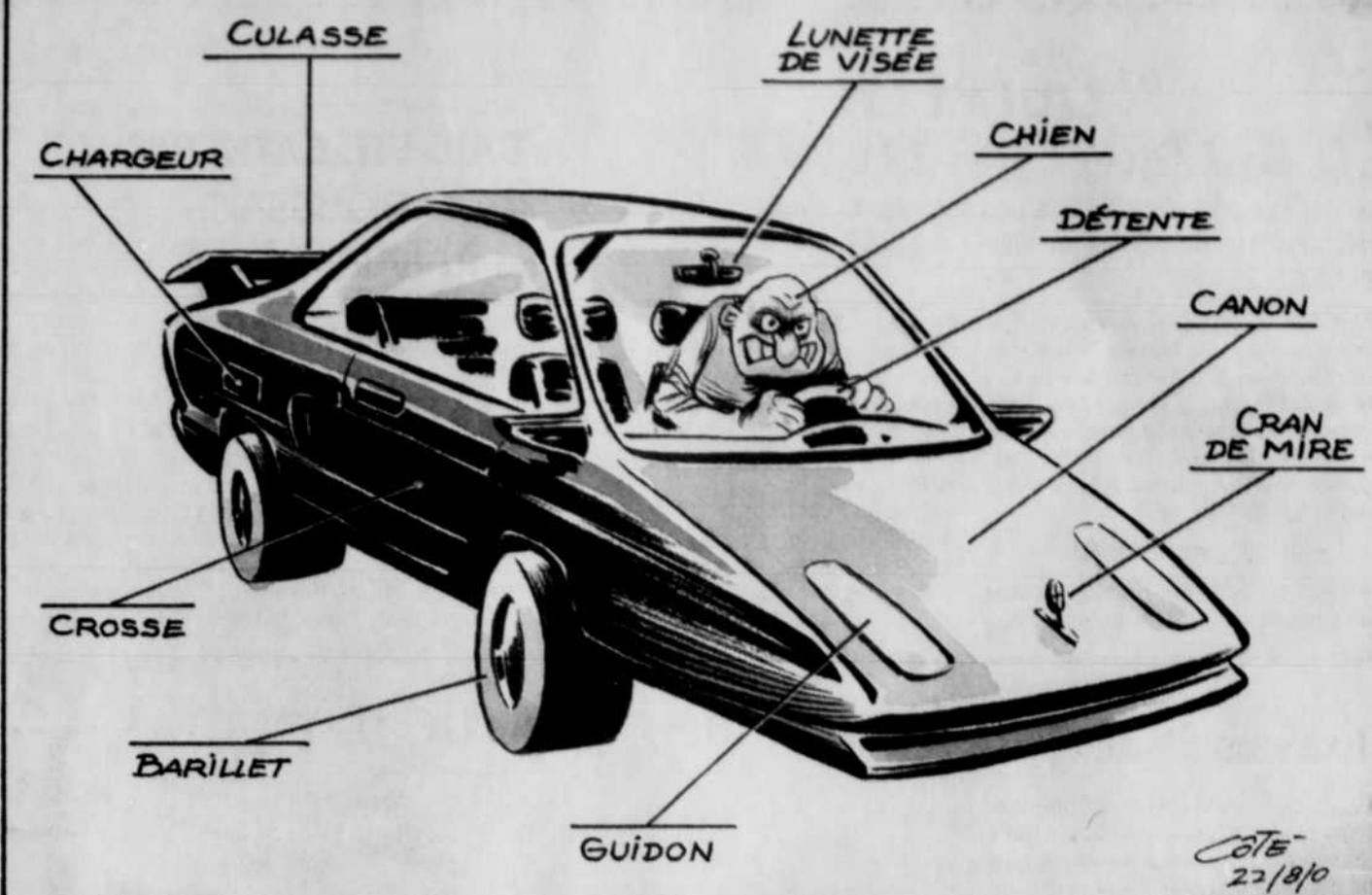
Les jeunes seront les premiers touchés

M^{me} Goupil ne devrait pas rouvrir la boîte de Pandore qu'est l'ouverture des commerces le dimanche. Je suis d'accord que les gens travaillant le dimanche aimeraient rester avec leur famille, mais l'idée de M^{me} Goupil risque

de faire perdre beaucoup d'emplois à nos jeunes qui travaillent les fins de semaine et surtout le dimanche. Ces jeunes ont besoin de ces emplois pour payer leurs études et si on ferme les commerces le dimanche ils seront les premiers touchés. En plus si on veut être juste envers tous les travailleurs, pourquoi seulement les employés des commerces ne devraient pas travailler le dimanche? Pourquoi les employés des vidéos-club, des fast-food, des restaurants, des cinémas ne devraient pas pouvoir profiter de leur dimanche avec leur famille. Pourquoi nos policiers, pompiers, infirmières ne devraient pas pouvoir profiter de leur vie familiale. Eux aussi ont droit à une vie familiale. M^{me} Goupil concentrez-vous à améliorer les heures des garderies et leur accessibilité. Merci.

Serge Gauthier
 Terrebonne

CECI EST UNE ARME



REPRISE

La sécurité routière: au cœur de mes préoccupations

Guy Chevette

Ministre des Transports

À titre de ministre des Transports, je me dois de rectifier certains faits véhiculés par M^{re} Marc Bellemare, dans cette même page, concernant le virage à droite sur feu rouge. D'abord, permettez-moi de spécifier que M^{re} Marc Bellemare, se décrit comme un avocat spécialisé dans la défense des victimes du travail et de la route, donne son avis sur les questions qui touchent à la Loi sur l'assurance automobile et son expertise nous porte à lui reconnaître une certaine crédibilité. Toutefois, cette crédibilité chute de façon dramatique quand M^{re} Bellemare se présente sur toutes les tribunes qu'on lui offre (et celles qu'il se crée lui-même) pour s'improviser spécialiste des questions de sécurité routière.

Selon M^{re} Bellemare, il est paradoxal que, d'une part, nous instaurions différentes mesures pour améliorer le bilan routier et que, d'autre part, nous proposons d'expérimenter le virage à droite au feu rouge sur un mode expérimental. Comme ministre des transports, je lui rappelle que je suis responsable de la sécurité et de la mobilité dans les transports. Je ne peux, comme le fait M^{re} Bellemare, me contenter d'une seule perspective sur la gestion des différents modes de transports au Québec et la sécurité de leurs usagers: mon rôle consiste à m'approprier tous les points de vue et chercher une harmonisation et un équilibre susceptibles d'améliorer le sort des citoyens.

Qu'il s'agisse de signalisation routière, de limites de vitesse, de construction de routes ou du virage à droite au feu rouge, tous les choix que nous faisons comportent une part de risque. Comme responsable de la sécurité et de la mobilité dans les transports, je ne peux m'assurer personnellement de la sécurité de chacun des citoyens du Québec. Ce que je peux et que je dois faire, cependant, c'est de m'assurer que chaque nouvelle mesure comporte un niveau de risque acceptable pour l'ensemble de la population. À titre d'exemple, depuis plusieurs années, nous trouvons acceptable de changer de poste de radio quand nous conduisons ou de s'allumer une cigarette. Devrais-je inter-

dire brusquement ces pratiques parce qu'elles sont susceptibles de provoquer une distraction et de causer la mort de quelqu'un?

Si M^{re} Bellemare souhaite se construire une crédibilité quand il parle du virage à droite au feu rouge, il devra faire preuve d'honnêteté intellectuelle en se renseignant adéquatement.

M^{re} Bellemare affirme que neuf piétons sont décédés l'an dernier à Toronto en raison du virage à droite. Faux. Neuf décès sont survenus lors de manœuvres de virage à des intersections, mais un seul décès était relié au virage à droite sur feu rouge. Au Québec les études parlent d'une possibilité de deux décès par année s'il était implanté partout. Or, j'ai déjà indiqué que le virage à droite au feu rouge ne serait pas implanté là où il y a des risques importants, notamment un fort achalandage de piétons. Actuellement, le virage à droite est interdit dans environ 20% des intersections situées dans les 26 municipalités participantes au projet

pilote. De plus, une mesure additionnelle qui n'existe pas ailleurs prévaut au Québec: l'interdiction de tourner à droite lorsque la silhouette blanche qui donne priorité aux piétons est activée.

M^{re} Bellemare affirme que le virage à droite au feu rouge a entraîné 1000 morts aux États-Unis en 1998. Faux. Selon un rapport du National Highway Traffic Safety Administration au congrès américain, sur l'ensemble du territoire des États-Unis, 80 morts par année surviennent à des intersections où le virage à droite est permis, mais ils admettent eux-mêmes que rien ne leur permet d'affirmer que ces accidents se sont produits alors que le feu était rouge. Finalement, tout ce qu'on peut affirmer c'est que le nombre de décès directement causés par la manœuvre de virage à droite au feu rouge se situe entre zéro et 80. (Je signale qu'une étude de Harvard indique qu'il y a 600 décès par année aux États-Unis consécutifs à une distraction causée par l'utilisation du cellulaire).

M^{re} Bellemare affirme que j'ai rendu publiques les conclusions du projet pilote sur le virage à droite au feu rouge. Faux. J'ai simplement indiqué que les informations que j'avais pour le moment ne faisaient pas état des catastrophes anticipées. L'évaluation des projets-pilotes doit être complétée à l'automne. (...)

J'ai toujours fait preuve de transparence et de prudence en ce qui a trait au virage à droite au feu rouge. La majorité des mémoires reçus lors de la commission parlementaire étaient en faveur de la mesure. Conscient des problèmes que cela pouvait présenter pour les personnes à mobilité réduite, j'ai décidé de procéder par projet-pilote afin de m'assurer de la sécurité de cette mesure ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais d'accidents à ces intersections... ce serait utopique de croire à une telle possibilité. M'assurer de la sécurité de cette mesure, c'est obtenir la garantie qu'elle constitue un risque acceptable pour l'ensemble de la population en fonction des avantages qu'elle comporte en terme de mobilité et d'économie de temps et d'énergie.

M^{re} Bellemare parle d'amateurisme et d'improvisation. Compte tenu de ce qui précède, je vous laisse le soin de juger...



ARCHIVES LE SOLEIL

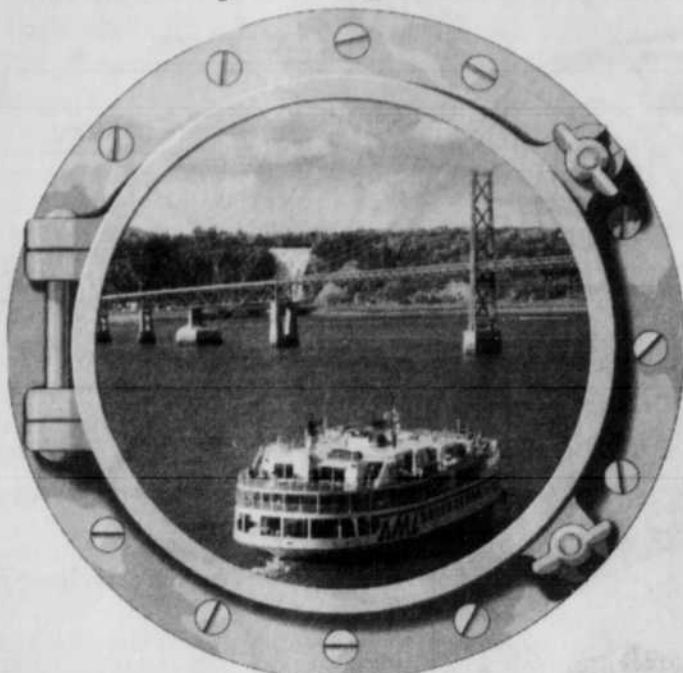
Selon Guy Chevette, M^{re} Marc Bellemare se présente sur toutes les tribunes qu'on lui offre pour s'improviser spécialiste des questions de sécurité routière.

CARREFOUR DES LECTEURS

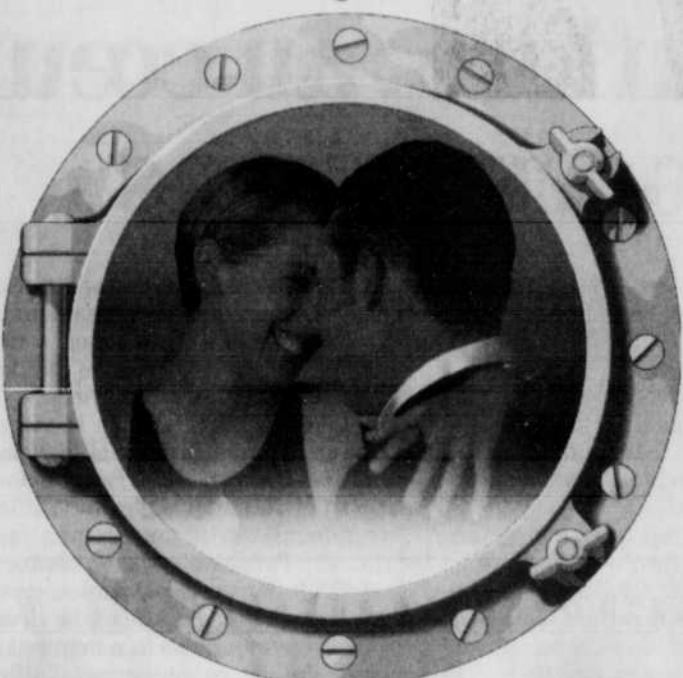
CROISIÈRES **AML** ... PLEIN LA VUE !

À QUÉBEC

Place Royale • Quai Chouinard



*Les Découvreurs
à bord du M/V Louis Jolliet
Voir Québec !*



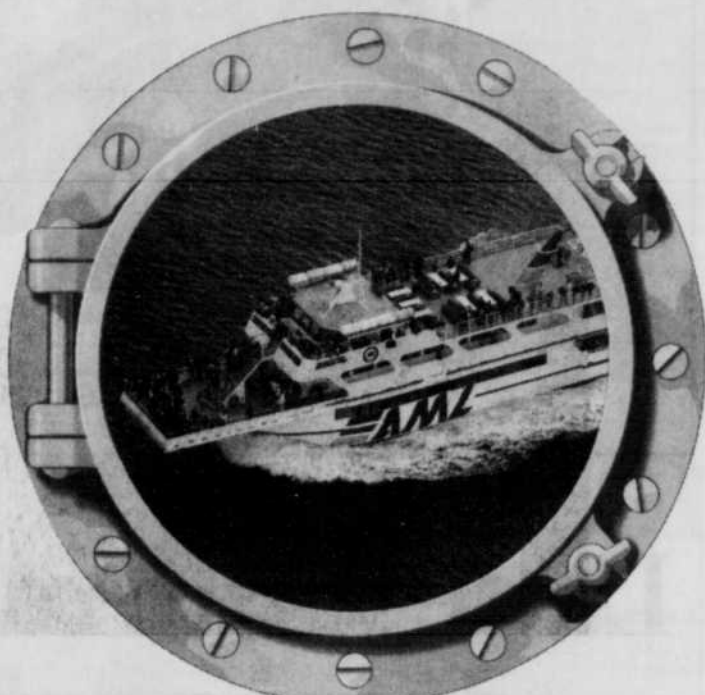
*Les Rendez-Vous «Nouvelle Vague»
Les années 60,70 et 80 revivent !*



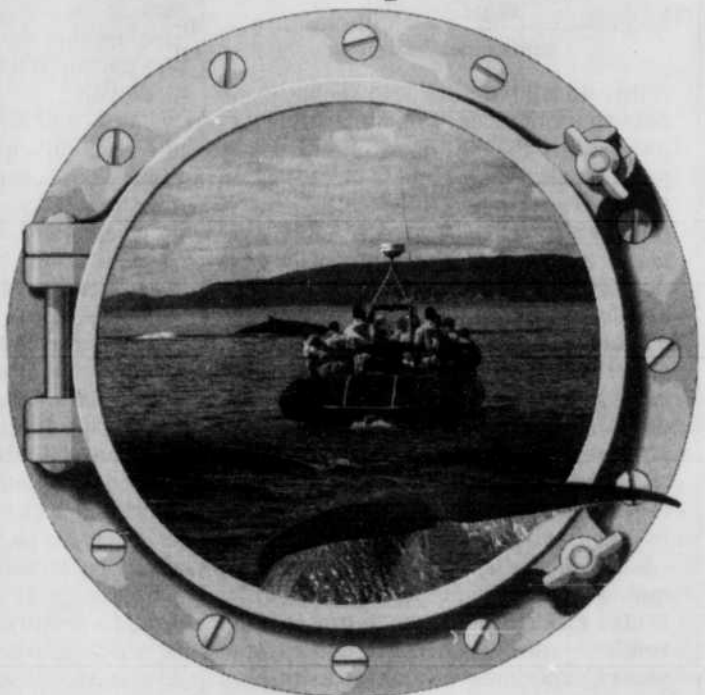
SOUPERS-CROISIÈRES
du M/V Louis Jolliet
Grillades et homard
Tous les soirs



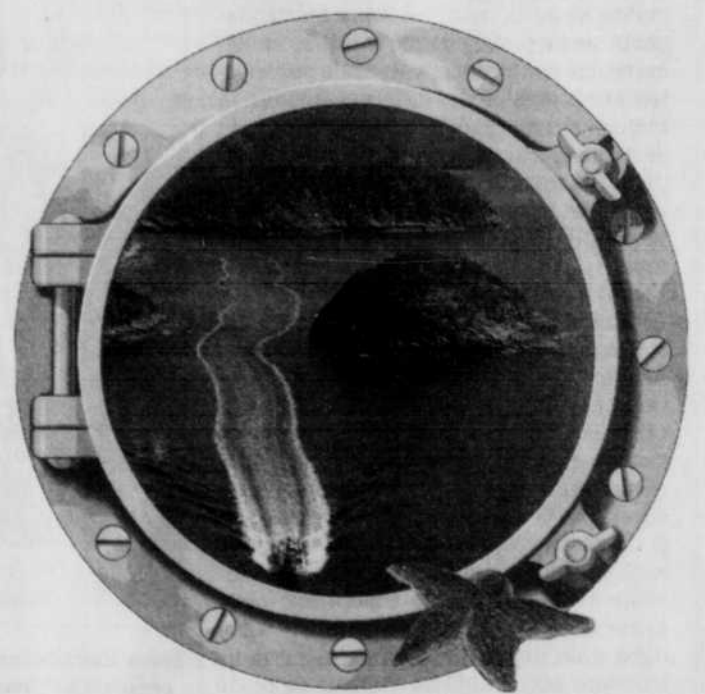
À BAIE-STE-CATHERINE,
TADOUSSAC,
ou RIVIÈRE-DU-LOUP
*Observez les
BALEINES*



*À bord de bateaux conçus pour
l'observation. Option zodiac*



Le plus beau site au monde !



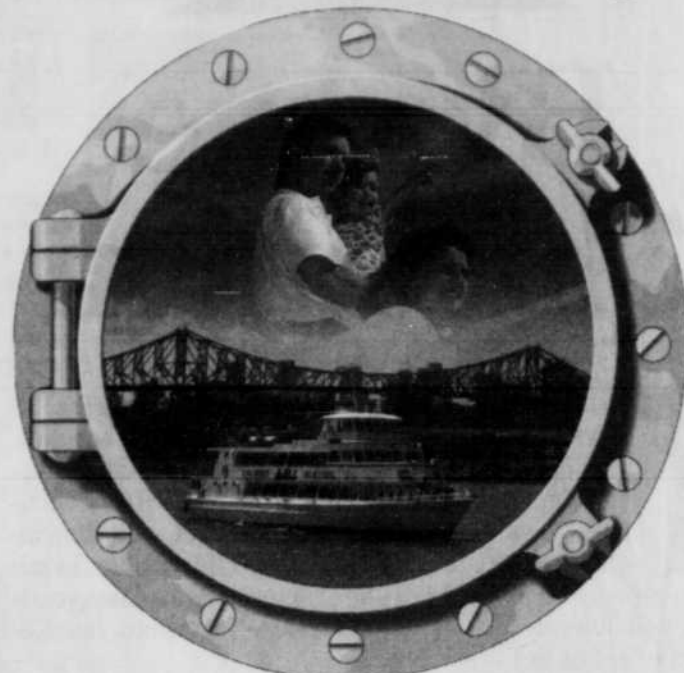
Découvrez le
FJORD SAGUENAY
L'ANSE ST-JEAN et BAIE-ÉTERNITÉ
Des paysages d'une rare beauté !

DÉJEUNER DU CAPITAINE
Tous les dimanches
À Québec et Montréal

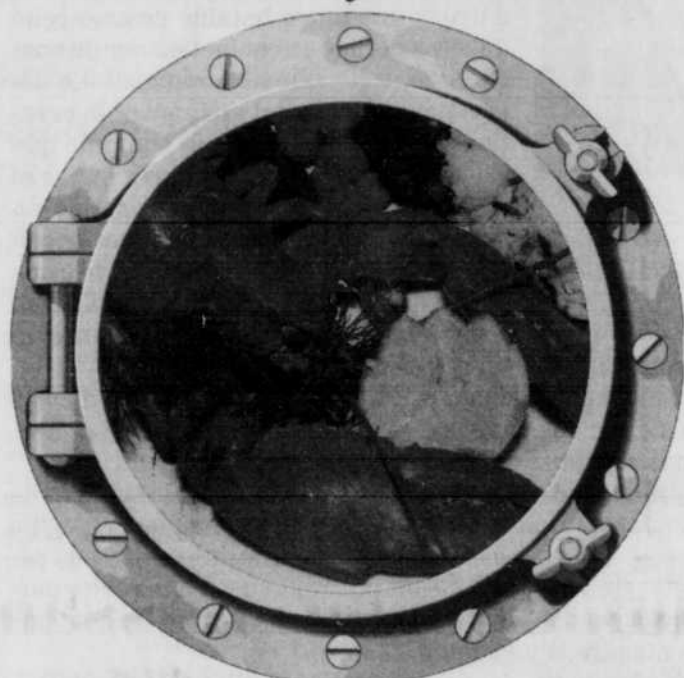


À MONTRÉAL

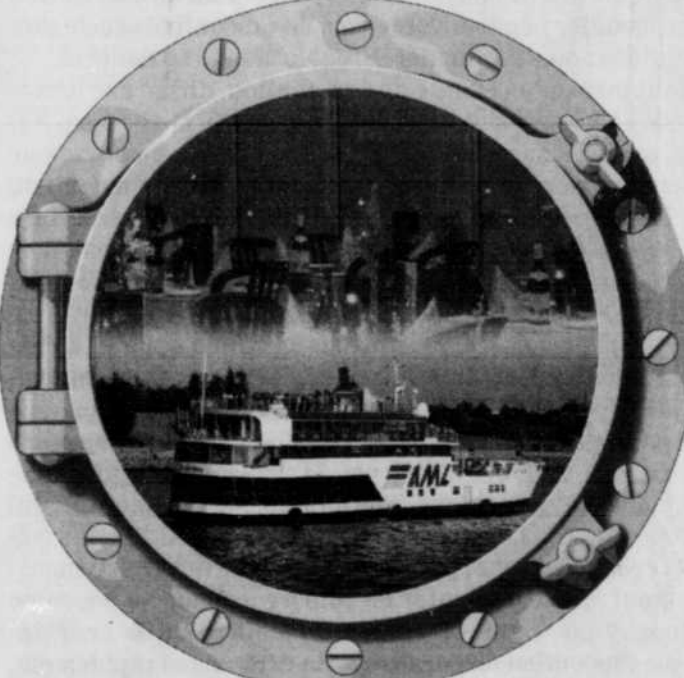
Vieux-Port • Quai de l'Horloge



*Les Découvreurs
à bord du M/V Montréal
Idéal en famille !*



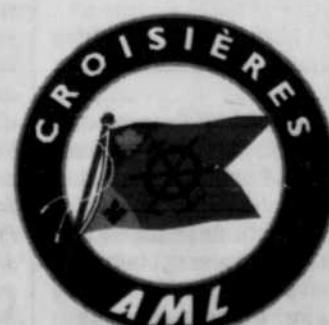
*Grillades et homard
ou évasion gastronomique*



SOUPERS-CROISIÈRES
du Cavalier Maxim
3 salles à manger • 2 restaurants



LE VIEUX-PORT
DE MONTRÉAL



Le fleuve en mieux !

4150771

418 692-1159

1 800 563-4643

www.croisieresaml.com